This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

Usage guidelines

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

+ *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.
+ *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.
+ *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.
+ *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

About Google Book Search

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at `http://books.google.com/`

A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

+ *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.

+ *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.

+ *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.

+ *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse `http://books.google.com`

PQ2431
Z5R5

EX-LIBRIS
MARCEL
DU AN
QUAM VALOR VALENTIA VALET

STANFORD UNIVERSITY LIBRARIES

NOTES

SUR

MADAME DE STAËL

ses ancêtres et sa famille, sa vie et sa correspondance

PAR

Eugène Ritter

PROFESSEUR A L'UNIVERSITÉ DE GENÈVE

GENÈVE

LIBRAIRIE H. GEORG

1899

TABLE

Pages

Avant-propos 5
1. Les écrivains genevois qui ont parlé de madame de Staël 7
2. Généalogie de madame de Staël 9
3. Le professeur Necker 23
4. Le pasteur Curchod 39
5. Les études de Jacques Necker 43
6. Suzanne Curchod et ses correspondants 45
7. Suzanne Curchod et Gibbon 56
8. Le livre de lady Blennerhassett 60
9. Le baron de Staël-Holstein 67
10. Benjamin Constant 73
11. La politique de madame de Staël 88
12. La correspondance de madame de Staël 93
13. Lettres inédites de madame de Staël 99
14. Que reste-t-il de madame de Staël ? 108

Notes sur madame de Staël

Avant-Propos

Les pages qui suivent ne sont qu'un recueil de notes. Les unes ont été prises en vue d'un cours universitaire : dans les conférences de notre Séminaire de français moderne, j'ai été appelé, l'hiver dernier, à traiter des sources de l'histoire littéraire, à montrer aux étudiants les recherches que doit faire un biographe ou un éditeur de textes, et comment la critique examine un livre à la loupe pour en découvrir les points faibles.

J'avais choisi pour sujet d'étude la famille, la vie et la correspondance de madame de Staël. Une si riche matière nous a fourni l'occasion de relever quelques erreurs chez les écrivains qui ont parlé d'elle, et même dans l'ouvrage si méritoire de lady Blennerhassett : *Madame de Staël et son temps*. Dans les travaux que j'ai dû entreprendre à cette occasion, je suis arrivé à quelques résultats, et je les publie, sans m'en dissimuler la mince valeur.

J'y ai joint quelques morceaux de plus ancienne date. Il y a longtemps déjà que j'avais recueilli à la rencontre, dans

les livres et les manuscrits du XVIIIe siècle, tout ce qui se rapporte aux ascendants de madame de Staël. On sait que M. Alphonse de Candolle, dans son *Histoire de la science et des savants*, a ouvert la voie à d'intéressantes recherches sur l'hérédité intellectuelle et morale. J'ai essayé de le suivre. En commentant des pièces d'archives, je me suis efforcé de retrouver dans l'histoire de la famille de Jean-Jacques Rousseau, et dans les traditions de son pays [1] l'origine de quelques traits de son caractère, et le point de départ de quelques-unes de ses idées. J'ai fait ailleurs des études analogues sur Töpffer et sur Amiel [2] et aujourd'hui je saisis l'occasion de mettre au jour toutes les notes, accumulées dans mes portefeuilles, qui ont rapport à la famille de Germaine Necker.

Genève, mai 1899.

[1] *La famille et la jeunesse de Jean-Jacques Rousseau.* Paris, lib. Hachette, 1896.

[2] *Genève littéraire contemporaine, pages d'auteurs genevois,* 1896, pages 267 et suivantes. — *Gazette de Lausanne,* 26 juillet et 30 novembre 1887. — *Revue internationale de l'enseignement,* 15 novembre 1891.

§ 1. Les écrivains genevois qui ont parlé de madame de Staël.

L'érudition genevoise n'a quasi rien fait pour madame de Staël. Dans le Mémorial des cinquante premières années de notre Société d'histoire (1838-1888) où l'on compte vingt-trois communications sur Calvin, neuf sur Voltaire, et une trentaine sur Rousseau, on n'en trouve qu'une seule sur madame de Staël : Dans la séance du 24 décembre 1873, M. Adolphe Gautier a donné lecture d'une lettre d'un jeune patricien bernois, M. de Freudenreich, sur des représentations dramatiques données à Coppet en 1807. — C'est bien peu de chose, et c'est tout.

On explique cela en disant que nos Archives n'ont pas de documents qui concernent madame de Staël, et qui puissent être mis au jour ; et que nos historiens ont eu pendant longtemps le parti pris de ne pas s'occuper de l'époque où elle a vécu : la Révolution, lamentables et tristes années de discordes civiles, dont les patriotes genevois couvraient d'un voile les souvenirs ; le Consulat et l'Empire : un long temps d'assujettissement qu'on devait laisser dans l'ombre qu'il méritait. — D'ailleurs, madame de Staël, très différente en cela de Calvin, de Voltaire et de Rousseau, ne s'est jamais intéressée à notre petit ménage intérieur. Elle était fille d'un banquier genevois; et dans ses secondes noces, elle est devenue la femme d'un officier genevois : elle est donc née et morte citoyenne de Genève; mais elle nous a été étrangère toute sa vie. Dans sa jeunesse, elle écrivait à son mari : « J'ai toute la Suisse dans une magnifique horreur ! » et sur le déclin de ses jours, en arrivant chez nous,

elle écrivait à sa meilleure amie: « Me voici de nouveau dans cette ville, où je me suis tant ennuyée depuis dix ans! » (1)

Une appréciation constamment si sévère, un éloignement si nettement marqué dans ces lettres confidentielles, se sont trahis sans doute quelquefois; ce qui a entraîné, j'imagine, du mécontentement et du ressentiment. Ainsi s'explique le fait que madame de Staël, qui a été si brillante partout, et toujours si admirée, ne parait pas avoir été aimée à Genève.

Sismondi et madame Necker-de Saussure, l'un dans ses lettres et son journal, et l'autre dans la notice qu'elle a écrite sur sa cousine, ont tous deux abondamment parlé d'elle. Il est tout simple qu'en s'épanchant dans l'intimité, Sismondi ait découvert entièrement sa pensée, tandis que madame Necker, en se chargeant d'écrire, à la demande et sous les yeux de la famille, un morceau qui devait paraître en tête des Œuvres de madame de Staël, évidemment n'était pas libre d'y tout dire.

Après eux, pour rencontrer parmi nous un écrivain qui ait parlé de madame de Staël avec beaucoup de sympathie, il faut traverser une période de cinquante ans; et l'on arrive à Amiel, qui a donné en quelques pages une esquisse biographique(2) agréable à lire.

(1) Ces mots: *Je m'ennuie*, sont un peu le refrain des lettres de madame de Staël à madame Récamier. Elle lui écrivait de Vienne: « Je vous avoue que je m'ennuie »; et de Florence: « Je m'ennuie beaucoup en Italie. » *Coppet et Weimar*, pages 128, 213 et 314.

(2) *Galerie suisse*, second volume, Lausanne, 1876. — Cp. *Amiel, étude biographique*, par Berthe Vadier. Paris. 1886, pages 212 et suivantes.

§ 2. Généalogie de madame de Staël.

L'histoire des généalogies..... a son mérite.
Voltaire, *Lettre à M. de Burigny.*

En établissant le tableau généalogique des ascendants de madame de Staël, on arrive, à la seconde génération, à quatre quartiers qui conduisent dans autant de contrées : la Poméranie, la ville de Genève, le pays de Vaud, le Dauphiné.

Charles-Frédéric NECKER, né à Küstrin	Jeanne-Marie GAUTIER, née à Genève	Louis-Antoine CURCHOD, né dans le pays de Vaud	Madeleine ALBERT, née en Dauphiné
Jacques NECKER		Suzanne CURCHOD	
Germaine NECKER qui épousa le baron de Staël.			

Après cette double bifurcation, il semble que les quatre lignes, si nous les poursuivions plus haut, se continueraient longtemps, chacune sur son sol. Nous allons les passer successivement en revue.

I. NECKER. — Il y a en Allemagne un grand nombre de généalogistes. Le *Hand-und Adressbuch der Genealogen und Heraldiker* (Berlin, 1889) en énumère près de sept cents. A vrai dire, pour beaucoup d'entre eux, l'auteur de ce livre d'adresses, M. d'Eberstein, n'a mis à la suite de leur nom que les lettres E. G., ce qui veut dire qu'ils n'ont fait que la généalogie de leur propre famille, Eigenes Geschlecht. Mais à côté de ces amateurs, il y a des hommes qui sont de vrais savants allemands, diligents comme l'abeille, et comme elle amassant des trésors savoureux. Il serait à désirer qu'un érudit de cet ordre entreprît de rechercher les vraies origines généalogiques de la famille Necker, et dressât le

tableau des branches qui sont demeurées en Allemagne.

Le recueil généalogique du syndic Naville et de son beau-frère Rilliet (mss. de la Société d'histoire de Genève, n° 220) contient la copie de quelques documents qui leur avaient été communiqués par Louis Necker de Germany, le frère aîné du ministre. Une des pièces de ce dossier est une lettre qui avait été écrite en anglais, et dont on n'a qu'une traduction, sans date ni signature; mais à un endroit de la lettre où l'auteur se désigne lui-même, on rencontre des initiales : W. H.; et nous verrons plus loin que cette lettre a été écrite en 1777, ou environ. Je copie quelques passages de ce document:

Nota bene. Pour des raisons essentielles, on évitera soigneusement d'écrire le nom tout au long dans les notes suivantes. — *Le généalogiste anglais fait le mystérieux; il me semble que ses* raisons essentielles *ne sont là que pour tenir le lecteur à distance.*

Il paraît par des registres, que dans le temps de Guillaume le Conquérant, vers l'an 1080, un Roger N., homme d'Etat, de la ville d'Armagh en Irlande, fut nommé par le Roi pour être un des commissaires qui devaient achever la description générale de toutes les terres du royaume (*Domesday-book*).

Il est à supposer que ce même N. fut avant ce temps dans les armes, la plupart des courtisans de Guillaume le Conquérant étant aussi militaires : car on lui donnait le titre de *miles*, et il portait un bouclier sur lequel on voyait un cygne, dont le cou était séparé du corps par une coupure qui partageait l'écu en deux parties; la partie supérieure n'était que le tiers de l'inférieure.

Sous le règne d'Edouard Ier, vers l'an 1293, un Robert N.

dont les armes étaient les mêmes, passa en France, dans la Guyenne qui appartenait alors à l'Angleterre; et dans l'année suivante, le même Robert retourna en Irlande avec ses armoiries changées, ayant placé au haut de son écusson une grappe de raisins, que très probablement il ajouta en l'honneur du pays où il était allé, qui abondait en vignobles. Mais il conserva son cimier (un cou de cygne) avec cette devise: *Nobilis vita, nobilior mors.*

Le généalogiste anglais qui communiquait ces renseignements à Necker de Germany, ajoutait qu'il se faisait fort de « terminer ses recherches à l'entière satisfaction de M. N., pour la somme de *mille livres.* Le salaire sera peu considérable; mais il désire obliger.... » Ainsi parlait cet insulaire. On verra que les généalogistes allemands jetaient moins de poudre aux yeux, mais qu'ils s'attachaient aux filiations assurées, aux données modestes et sérieuses, et se faisaient payer moins cher. Toujours est-il que la famille Necker adopta les armes qui lui avaient été ainsi indiquées. On les retrouve dans les armoriaux manuscrits de Galiffe et de Grenus, lesquels sont de notre siècle, et dans les deux éditions de l'*Armorial genevois* (1859 et 1896). Elles peuvent se blasonner ainsi: De gueules, au cygne d'argent nageant dans une mer du même; au chef d'argent chargé d'une grappe de raisins de pourpre (*aliàs* de gueules) tigée et feuillée de sinople. Cimier: une tête et cou de cygne, d'argent. Devise: *Nobilis vita, mors nobilior.*

Necker de Germany, dans ses jeunes années, avait eu l'occasion de voir chez son père un de ses cousins d'Allemagne, Jacob-Frédéric Necker. Une trentaine d'années plus tard, il s'avisa de lui écrire, et il l'entretint de son désir de reconstituer l'arbre généalogique de la famille Necker. Il

reçut du bon vieillard des lettres datées de Herrnhut en Saxe, station de frères moraves ; j'en copie aussi quelques passages :

Herrnhut, 22 juin 1778.

La lettre dont vous m'avez honoré, monsieur et très cher cousin, m'a causé un plaisir d'autant plus sensible que je ne croyais pas que vous pussiez vous rappeler encore un parent que vous avez connu dans un âge où les connaissances qu'on y fait laissent rarement une impression bien permanente.

Quant à moi, je ne vous ai jamais perdu de vue, ayant saisi toutes les occasions où je pouvais avoir de vos nouvelles. J'appris par des feuilles publiques l'élévation de monsieur votre frère au ministère. J'ai pris une part bien sincère à son élévation, d'autant que le lustre qui en rejaillit sur notre nom, flatte mon amour-propre.

Pour satisfaire à l'obligeant désir que vous avez, d'être informé de ma situation, j'ai l'honneur de vous dire que le sort m'a attaché à la Saxe, où j'ai été employé depuis 1746 dans la carrière des affaires étrangères. J'ai passé successivement, en qualité de secrétaire d'ambassade, aux cours de Pétersbourg, de Munich et de Vienne ; et de la dernière, où j'ai demeuré onze ans, je suis entré en 1763 dans le Département des affaires étrangères du cabinet de l'Electeur, où j'ai travaillé comme un des premiers commis, avec le caractère de Conseiller privé, de légation. Plusieurs considérations et surtout le déchet de ma santé et de mes forces, me portèrent à demander ma démission, qui me fut accordée en 1775, avec une petite pension, après avoir servi avec approbation jusqu'à la soixante-unième année de mon âge. Je me retirai à une campagne dans la haute Lusace, pour y finir tranquillement mes jours, et mettre un espace entre la

vie et la mort. Mais à peine y fus-je établi, que je perdis ma femme, que Dieu ne m'avait laissée que cinq ans.

Le séjour de la campagne m'étant devenu insupportable par cette catastrophe, je suis venu m'établir ici à Herrnhut, où je mène une vie unie et douce dans une société de gens de bien, dont le commerce me console d'un passé assez pénible.

Voilà, monsieur, le précis de ma situation. Je suis charmé d'apprendre que la vôtre est plus riante que la mienne, et je rends grâce à Dieu, qui vous a mis en état de jouir d'une vie douce et agréable. J'appréhende fort que monsieur votre frère n'en puisse pas dire autant : il est dans un poste trop élevé, pour n'être pas en butte à la censure de mille envieux. Jadis je le nommais mon petit cousin; maintenant je suis devenu le plus petit de ses serviteurs. S'il se souvient encore de moi, faites-lui agréer l'hommage de mes vœux et de ma respectueuse amitié.

Je suis aussi peu au fait que vous, monsieur, de notre généalogie, n'ayant jamais eu la curiosité d'en prendre une connaissance bien étendue. Mais, pour satisfaire autant que possible à vos désirs, j'ai écrit à mon frère, en Poméranie, de faire là-dessus autant de recherches qu'il pourra; et je ne manquerai pas de vous faire part de ses découvertes; je lui ai envoyé les notions qui vous ont été communiquées par quelqu'un qui les a recueillies en Irlande (1).

Je ne connais pas les personnes qui ont écrit à monsieur votre frère. Je sais qu'il y a plusieurs branches nobles de ce

(1) On voit que la lettre du généalogiste anglais est antérieure à celle-ci. C'est au mois d'avril 1776 que M. Necker avait été appelé à diriger le Trésor royal de France; et c'est sans doute à partir de ce moment que son frère, et sa femme aussi (D'Haussonville, *le Salon de madame Necker*, I, 9 et 10) se mirent à rechercher de côté et d'autre tout ce qui pouvait jeter du lustre sur leurs familles.

nom en Poméranie, dont j'ai connu quelques-unes, et qui nous étaient alliées; mais j'ai toujours été peu curieux de songer à pénétrer le degré de parentage....

Herrnhut, 17 septembre 1778.

.... J'ai reçu une réponse de mon frère; il se donne toutes les peines possibles pour éclaircir notre généalogie. Il craint néanmoins de ne pouvoir remplir cette tâche, nos ancêtres ayant été plus occupés de leur existence que de leur origine.

Il croit que feu monsieur votre père avait fait ses premières études à Stettin où son nom se trouve encore immatriculé; et que de là, il avait quelquefois rendu visite à mon grand-père à Prielipp.

Quant à M. Ernest de Necker, mon frère me mande qu'il est fils de la veuve De.Necker, qui (*suit ici toute une histoire que je supprime*). Quoique le village de Blumenhagen lui appartienne, il doit cependant être fort endetté, pour avoir été obligé de donner à ses frères et sœurs leur portion compétente. Sa mère est à Pasewalck (*ville de Poméranie*), avec son fils cadet. Cette famille, dont mon frère dit du bien, nous est alliée; mais M. Ernest de Necker, à qui mon frère en a écrit, ignore dans quel degré nous le sommes.

Herrnhut, 6 janvier 1779.

.... Mon frère a voulu faire dresser un arbre généalogique illuminé de couleurs; mais je lui ai répondu de ne point faire cette dépense, et de me l'envoyer seulement esquissé sur une petite feuille de papier....

On trouve encore dans le même dossier une lettre de Mathias-Frédéric Necker, frère de Jacob-Frédéric, et pasteur en Poméranie. Elle était adressée, comme les précédentes, à Necker de Germany. — Pour le dire en passant, son frère le ministre entra aussi en correspondance avec

Mathias-Frédéric : car c'est à lui sans doute que fut écrite cette lettre dont parle la *Familiengeschichte des Herrn von Necker* : ein französischer Brief, den der Herr von Necker an seinen Vetter, den Herrn Pastor Necker in Pommern geschrieben hat.

Clempin, près de Stargard, 10 avril 1779.

Monsieur,

Pour me conformer au désir que vous témoignez dans la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'adresser, de savoir les frais de l'arbre généalogique que je vous ai fait parvenir, j'ai l'honneur d'envoyer ci-joint la demande de l'auteur même (1). Je dois lui rendre témoignage que ce n'est pas par des vues d'intérêt qu'il a donné une si grande prolixité à cette pièce, mais uniquement pour montrer clairement la connexion des trois branches (2) de cette famille, déjà connue dans les Etats prussiens depuis près de deux siècles.

Je n'oserais exiger quelque chose pour mes peines ; mais je me fais un honneur d'avoir pu vous rendre ce petit service. Cependant, comme vous exigez expressément que je vous marque en quoi vous pourriez m'obliger, je m'en

(1) Un billet était joint à cette lettre. Daté de Stettin, 29 mars 1779, signé de J.-B. Steinbrück, docteur en philosophie, et pasteur de l'église des SS. Pierre et Paul, il portait : *Je croirais, après tant de travaux et recherches, avoir gagné six louis d'or.*

(2) Il y a deux manières d'arriver à ce chiffre de trois branches : *a)* 1. La branche de Christian ; — 2. La branche genevoise qui en est un rameau, et s'en détache bien : — 3. La branche de Matthaeus. — *b)* 1. La branche de Christian dans tous ses rameaux ; — 2. La branche d'Entsichen ; — 3. La branche d'Ackermarck.

Il importe peu de savoir comment notre pasteur établissait son compte. L'essentiel est de montrer que son calcul n'est pas en désaccord avec la transcription de l'arbre, qu'on trouvera plus loin.

remets entièrement à votre générosité; et si vous, et Son Excellence monsieur votre frère, daigniez m'accorder quelque secours en argent, je l'accepterais avec une reconnaissance d'autant plus grande que cela m'aiderait à subvenir aux dépenses extraordinaires de la promotion de mon fils à une charge de la justice: dépenses d'autant plus onéreuses pour moi, que la modicité des revenus de ma place me fournit à peine de quoi vivre.

Au reste, j'ai l'honneur d'être, avec une haute considération, monsieur, votre très humble et très obéissant serviteur.

M.-F. Necker, pasteur.

L'arbre généalogique envoyé à Necker de Germany, donne la filiation de deux branches qui se poursuivent pendant cinq ou six générations. Elles remontent à deux frères. Christian et Matthaeus, qui vivaient à la fin du XVIe siècle. Le digne homme qui a dressé ce tableau, inspire de la confiance: on ne voit point ici de perspectives lointaines et fuyantes, ni d'origines fabuleuses. Tout y est simple, nu, et de bon aloi; rien ne sonne creux. Le lecteur en jugera.

Branche de Christian.

I. Christian Necker, pasteur à Wartemberg en Poméranie, qui vivait en 1595, eut trois fils: Christian qui suit: N., médecin à Danzig, † sans enfant; et Jean qui suivra.

II. Christian Necker, bourgmestre de Pyritz en Poméranie, eut deux fils: Christian, sénateur à Pyritz, et Joachim qui suit.

III. Joachim Necker, pasteur à Prielipp en Poméranie, eut une fille: Marguerite-Elisabeth; et deux fils: Mathias; et Jacob qui suit.

IV. Jacob Necker, pasteur à Prielipp, eut six enfants:

1. Jean-Joachim, pasteur à Vercheg (*sic*; faut-il corriger : Verchen, près Demmin en Poméranie ?)

2. Jacob-Frédéric, conseiller de légation. — C'est celui dont nous avons vu trois lettres.

3. Sophia-Concordia, femme de Jean-Daniel Neuhauer.

4. Mathias-Frédéric, pasteur à Clempin en Poméranie.

5. Charles-Guillaume, directeur de police ; sa veuve, qui habitait Brandebourg, était à la tête de quatre filles qu'il lui avait laissées.

6. Une fille non mariée.

II. Jean Necker, diacre à Garz sur l'Oder, fut père de Samuel qui suit.

III. Samuel Necker, avocat à Küstrin, épousa Marguerite-Sophrosine de Labehack, de Stettin, dont il eut : une fille qui épousa.... Winkelmann ; et Charles-Frédéric. De Charles-Frédéric Necker, les *Notices généalogiques sur les familles genevoises* de M. M. Galiffe, au tome second, donnent la descendance; et le lecteur trouvera plus loin, au § 3, les données biographiques et bibliographiques que j'ai pu réunir sur lui.

Branche de Matthaeus.

I. Matthaeus Necker, marchand en soie à Stettin, eut deux filles, et un fils : Martin qui suit.

II. Martin de Necker, *primus nobilis*, le premier noble de sa famille, anobli en 1653, eut trois fils : N.; Nicolas qui suit, et Martin qui suivra ; et quatre filles : Sophie-Elisabeth, Anne-Regina, et deux autres, jumelles.

III. Nicolas de Necker, fondateur de la branche d'Entsichen, eut deux filles (l'une desquelles était d'un premier lit) et neuf fils :

1. Martin-Henri, capitaine à Sounsfeld (Sonsfeld près Rees, dans la province du Rhin ?).

2. Nicolas-Joachim, capitaine à Wartemberg en Poméranie.

3. Charles-Frédéric qui suit.

4. Gaspard-Evald, lieutenant à Kleiss en Poméranie.

5. Jean-Ernest, premier lieutenant à Mullen (Möllen près Köslin en Poméranie ?).

6 à 9. Quatre autres fils.

IV. Charles-Frédéric de Necker, capitaine à Knobelsdorf, eut deux fils, l'un desquels s'appelait Frédéric-Henri.

III. Martin de Necker, fondateur de la branche d'Ackermarck, eut deux fils : Martin-Frédéric qui suit, et Nicolas-Henri qui suivra; et deux filles, l'une desquelles s'appelait Dorothée-Agnès.

IV. Martin-Frédéric de Necker, seigneur de Rackitt (près de Cammin en Poméranie), eut des filles; et deux fils, l'un desquels, Ernest de Necker, fut seigneur de Blumenhagen (près de Prenzlau dans la marche de Brandebourg, sur la frontière de la Poméranie).

IV. Nicolas-Henri de Necker eut quatre filles, et cinq fils:

1. N.

2. Ernest-Bogislaüs.

3. Charles-Frédéric, cavalier de cour.

4. Louis-Leberecht, conseiller de guerre et du domaine.

5. Alexandre-Guillaume.

Deux études ont été publiées en Allemagne sur la famille Necker :

a) *Familiengeschichte des Herrn von Necker*. Ratisbonne,

1789, 96 pages, petit in-8°. L'histoire de la famille y est esquissée d'après la lettre déjà mentionnée, que le ministre du roi Louis XVI avait écrite [1] au pasteur de Clempin. Le nom de Fr. Anger, qui est au bas de la page 80, semble être celui de l'auteur. Les dernières pages sont d'un M. Becker, de Gotha.

b) *Zur Geschichte der Familie Necker.* Berlin, 1886, 21 pages in-4°, par J. Hermann, professeur à l'Askanisches Gymnasium. Cette brochure a été publiée en appendice à un programme des cours de ce gymnase. M. Hermann avait fait copier à Genève quelques extraits des registres du Conseil. Les renseignements qu'il a recueillis sur quelques membres de la famille Necker, qui ont vécu de nos jours à Francfort-sur-le-Mein, à Bonn, à Berlin, sont très maigres et décousus. Notons la mention de deux frères qui ont rempli les fonctions de bourgmestres, l'un à Wollin, l'autre à Usedom : ce sont deux villes de Poméranie.

II. Gautier. Genève est une des villes où l'on a le mieux étudié la généalogie des familles bourgeoises. On peut remonter, presque sans autre peine que celle de feuilleter les *Notices* de Galiffe, aux quintaïeuls genevois de madame de Staël, comme on le voit sur l'arbre ascendantal qui est donné en l'autre part.

Sur les seize quartiers, il y a neuf familles qui sont venues de France, et sept qui sont originaires de nos contrées : Gautier, du Crest, de la Maisonneuve (*bis*), Gallatin, de la Corbière et Grifferat. Je vais donner des références pour chacun de ces seize quartiers.

[1] On voit par les premières lignes de cet opuscule que Necker avait ajouté foi aux renseignements qu'avait donnés le généalogiste anglais : « Das Neckersche Geschlecht leitet seinen alten Ursprung *aus Armagh in Irrland* her ».

- Jeanne-Marie GAUTIER (femme de Ch.-F. NECKER)
  - Pierre GAUTIER épousa en 1673
    - Jean GAUTIER épousa en 1635
      - Jacques GAUTIER ép. 1610
        - Jean GAUTIER
        - Marie BERGEVIN
      - Suzanne CÉLÉRIER
        - François CÉLÉRIER
        - Jeanne DES GOUTTES
    - Elisabeth VOISINE
      - Michel VOISINE ép. 1618
        - Jean VOISINE
        - Bastienne DU CREST
      - Marguerite DE LA MAISONNEUVE
        - Jacques DE LA MAISONNEUVE
        - Elisabeth MARCET
  - Madeleine GALLATIN
    - Daniel GALLATIN épousa en 1651
      - Marin GALLATIN ép. 1607
        - Marin GALLATIN
        - Elisabeth DE LA MAISONNEUVE
      - Sara TUDERT
        - Jean TUDERT
        - Marie BUISSON
    - Jeanne GENOYER
      - Jean GENOYER ép. 1628
        - Melchior GENOYER
        - Anne MATI
      - Etienna DE LA CORBIÈRE
        - Maxime DE LA CORBIÈRE
        - Pernette GRIFFERAT

1 et 2. Galiffe. *Notices généalogiques sur les familles genevoises*, VI, 307. — *France protestante*, seconde édition, II, 329. — Noble Yves Bergevin, père de Marie, natif d'Aubigny en Sologne, avait été reçu bourgeois de Genève le 20 janvier 1561, et avait épousé (Galiffe, *Notices*, VII, 230) Gabrielle, fille de maître Pierre Brossequin, ci-devant notaire royal à Bourges.

3 et 4. Galiffe. *Notices*, VI, 196; V. 146.

5 et 6. Galiffe. *Notices*, III, 509.

7 et 8. Galiffe. *Notices*, I, 391 ; III, 315.

9 et 10. Galiffe, *Notices*, I, 373 et 388.

11 et 12. Galiffe, *Notices*, II, 548 et 512.

13 et 14. Jean Genoyer, fils de Melchior, de Manosque en Province, reçu habitant de Genève le..., et bourgeois le 1er janvier 1627, nommé en 1633 membre du Conseil des CC, se maria trois fois : *a*) le 2 décembre 1624 (contrat de mariage, Bon, notaire, XII, 21) avec Judith Ramu, † à 23 ans le 9 mars 1627 ; *b*) le 14 septembre 1628 (contrat de mariage, Bon, notaire XVII, 9161) avec Etienna de la Corbière, † à 26 ans le 21 août 1637 ; *c*) le... octobre 1638 (contrat du 20 novembre suivant, Isaac de Monthoux, notaire, XXVIII, 217) avec Marie Amy. Celle-ci, après que Jean Genoyer fut mort à 51 ans, le 26 novembre 1651, se remaria avec un autre membre du CC, noble Pierre Dufour.

Jean Genoyer avait fait le 25 juillet 1650 (Pinault, notaire XL, 52) un testament en faveur de sa troisième femme et de ses trois filles. On trouve le nom de sa mère, Anne Mati, dans un acte du 14 juin 1626 (Isaac de Monthoux, notaire, II, 73).

15 et 16. Galiffe, *Notices*, II, 188; III, 251.

Jean Genoyer s'était établi à Genève avant 1625; les autres familles françaises qui figurent dans cette ascendance s'étaient réfugiées dans notre ville pendant le XVIe siècle,

au plus tard au lendemain de la Saint-Barthélemy ; en sorte que depuis lors, jusqu'au jour où Jeanne-Marie Gautier se maria et devint mère, un siècle ou deux s'étaient écoulés, plusieurs générations avaient passé ; la marque genevoise avait eu le temps de s'empreindre sur ce groupe de familles et tout ce côté de l'ascendance de madame de Staël est absolument genevois : le sang étranger y est entré à peu près dans la même proportion où on le retrouve partout dans nos vieilles familles.

III. Curchod. Cette famille vaudoise est encore florissante aujourd'hui ; on n'en dira pas autant des recherches généalogiques qui la concernent. D'après un tableau que je dois à l'obligeance de M. César Curchod, pasteur à Morges, arrière-petit-neveu de Louis-Antoine Curchod, celui-ci aurait été fils du châtelain de Dommartin. C'est tout ce qu'on sait sur son ascendance.

IV. Albert. En 1883, dans le tome XXV du *Bulletin de l'Institut genevois*, j'ai publié, en appendice à un mémoire sur *les recherches généalogiques à Genève*, quelques renseignements que m'avait obligeamment communiqués M. de Coston, sur la famille Albert et les autres ascendants dauphinois de madame de Staël. Ces détails ont été complétés et rectifiés par M. de Coston, dans la troisième partie de son *Histoire de Montélimar et des principales familles qui ont habité cette ville.*

Le coup d'œil que nous venons de jeter sur l'ascendance de madame de Staël, nous amène à des conclusions nettes et sûres : partout nous avons vu de la bonne, ancienne et haute bourgeoisie. Quatre races diverses se sont unies en elle, toutes saines, toutes vivaces, toutes marquées d'une empreinte profonde. C'est une hérédité exceptionnellement riche ; et ce qui est si rare : variée et solide à la fois.

§ 3. Le professeur Necker

Charles-Frédéric Necker était né à Küstrin, dans la Nouvelle Marche de Brandebourg, le 13 janvier 1686 ; et c'est à Küstrin qu'après ses études terminées, il prêta le serment d'avocat, le 26 mai 1711. Nous ne sommes pas en mesure de le suivre, année par année, dans toutes les phases de sa carrière, depuis son départ de Küstrin jusqu'à son arrivée à Genève. Mais on sait qu'il accompagna dans leurs voyages, en qualité de gouverneur, quelques jeunes seigneurs allemands, M. de Bernsdorf (1) et MM. de Bothmar et de Kilmanseck (2). Il avait été aussi, pendant trois ans, à Vienne, le secrétaire du général de Saint-Saphorin, (3) qui fut ambassadeur d'Angleterre à la cour impériale, de 1718 à 1724.

Necker avait fait un séjour à Genève, avec un de ses élèves ; il y avait laissé un bon souvenir, et y avait gardé des relations. En 1724, il y fut appelé à une chaire de Droit public. Quoique M. Hermann ait déjà publié les extraits des registres du Conseil de Genève qui se rapportent à cette nomination, ils sont trop essentiels à la biographie de Necker pour que je les omette ici.

(1) *Familiengeschichte des Herrn von Necker*, page 6.

(2) *Bibliothèque germanique*. Amsterdam, 1726. IX, 209.

(3) De Wyss. *Lebensgeschichte J. K. Eschers*, Bürgermeisters der Republik Zürich. 1790. page 200. — Au mois de mai 1727, le professeur Necker obtint un congé de quelques jours pour rendre visite à M. de Saint-Saphorin, qui était revenu dans le pays de Vaud, son pays natal, où il passa le reste de sa vie.

Il avait été proposé, dans le Conseil des CC, d'appeler à l'Académie « un professeur allemand, pour enseigner le Droit public d'Allemagne, qui attirerait en ce pays la noblesse allemande ». Le Conseil des XXV nomma des commissaires pour étudier cette proposition; ils s'accordèrent à l'approuver. Le procès-verbal continue en ces termes:

On a ensuite rapporté les offres que M. Necker avait faites, dans ses lettres à M. de la Terrasse [1], de venir remplir cette place sans être à charge au public, ne demandant que le titre de professeur, et l'honneur de la bourgeoisie.

Après quoi, ayant été opiné sur le tout, l'avis a été qu'il y avait lieu d'accepter les offres du dit M. Necker, et de lui donner le titre de professeur en Droit public, mais sans aucuns gages;

Qu'il était à souhaiter que pour l'honneur de l'Académie, il fît une leçon publique par semaine sur quelque matière curieuse, comme les prolégomènes du Droit public, ou quelque question de Droit féodal.

Que pour ce qui regardait la bourgeoisie, on s'en tiendrait à des assentiments généraux (*en lui faisant entendre*) qu'on pourrait la lui conférer lorsqu'il serait entré dans l'exercice de son emploi, et qu'on en aurait plus particulièrement reconnu l'utilité.

Les conclusions de ce rapport furent adoptées par le Conseil des XXV, et l'affaire fut portée au Conseil des CC, le 18 septembre 1724:

[1] Il s'agit de Jean Durand de la Terrasse, « écuyer de distinction, » que le Conseil avait fait venir de Berlin en 1717, pour diriger le manège de Genève, et tenir une « Académie ».

Opiné sur l'établissement de la Profession en Droit public d'Allemagne et dans le Droit féodal, qui a été résolue à l'occasion de M. Necker qui s'est présenté pour servir gratis, et connu ici pour un habile homme et un très honnête homme, possédant le haut allemand, qui pourra attirer la haute noblesse allemande en cette ville: duquel on a lu deux lettres par lui écrites de Vienne en Autriche à M. de la Terrasse, et à noble Tronchin, ancien Syndic, contenant en des termes très polis sa grande estime pour cette ville, son désir de pouvoir venir s'y établir, avec les offres de ses services; tous ceux de qui il est connu en cette ville ayant aussi rendu un témoignage très avantageux à ses bonnes qualités et à son affection pour l'Etat. A quoi on a ajouté que l'établissement de cette Profession est honorable au public, avantageux à l'Académie, et utile aux particuliers; et qu'elle ne peut être bien exercée que par un Allemand.

L'avis a été d'accepter les dites offres du sieur Necker.

A ce moment, Necker était à Londres, chez le comte de Bothmar. Le secrétaire d'Etat Gautier, qui fut plus tard son beau-frère, fut chargé de lui écrire pour lui annoncer sa nomination. La réponse de Necker est annexée au registre du Conseil :

Londres, le 12/24 octobre 1724.

Monsieur,

J'ai appris ici il y a trois jours, avec la plus grande joie du monde, par la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire de la part de Messeigneurs du souverain Conseil de Votre République, que l'envie que je leur ai marquée de m'établir à Genève ne leur a pas déplu, et qu'ils ont daigné m'en fournir le moyen, en me conférant la charge de professeur du Droit public d'Allemagne. Je ne souhaite

rien tant, monsieur, que d'en être déjà investi, et je brûle d'envie de pouvoir rendre immédiatement à mes dits Seigneurs mes très humbles actions de grâces de cette marque de leur bienveillance, et de leur témoigner combien je suis sensible à l'honneur qu'ils me font par là.

Mais, comme il est absolument nécessaire que j'en informe le Roi mon maître [1], et que j'obtienne son agrément pour accepter la charge que l'on m'offre, j'espère que mes dits Seigneurs ne trouveront pas mauvais que je diffère à leur marquer mes sentiments de respect et de reconnaissance jusqu'à ce que Sa Majesté ait souscrit à mes désirs, comme je suis persuadé qu'Elle fera.

Je vous supplie, monsieur, d'excuser à Messeigneurs ce petit délai, et de les assurer en même temps que je ferai tous mes efforts pour répondre à la bonne opinion qu'ils ont de ma capacité.

Et comme vous avez bien voulu me témoigner par votre lettre, que vous prenez part à l'honneur que Messeigneurs viennent de me conférer, je vous prie d'être bien persuadé que je tâcherai de vous donner dans toutes les occasions des preuves de ma plus vive reconnaissance, et de la parfaite considération avec laquelle j'ai l'honneur d'être, monsieur, votre très humble et très obéissant serviteur,

NECKER.

Je donne encore quelques extraits des registres du Conseil, qui sont relatifs à l'entrée en fonctions du nouveau professeur :

[1] Né sujet prussien, Necker avait passé au service de l'Electeur de Hanovre, roi d'Angleterre : de même que nous avons vu plus haut un de ses cousins, comme lui né sujet de l'Electeur de Brandebourg, passer au service de l'Electeur de Saxe.

23 janvier 1722. M. Tronchin, ancien Syndic, a dit qu'il a reçu une nouvelle lettre du sieur Necker, de Londres: lequel, en continuant ses remerciements de l'honneur qu'on lui a fait, assure qu'il se rendra en cette ville sur la fin de février, et que plusieurs personnes de qualité lui ont promis d'y venir étudier sous lui.

23 mars 1725. M. le Premier a rapporté qu'il a reçu une lettre de spectable Necker, professeur, qui lui marque qu'il partira de Londres après Pâques, pour se rendre ici, ayant obtenu une pension du Roi, de cent livres sterling.

8 juin 1725. M. le Premier a dit que le sieur Necker, professeur en Droit public d'Allemagne, est arrivé, et l'est allé voir.

18 août 1725. Spectable Maurice, professeur et recteur, ayant demandé l'entrée, invité d'être assis et couvert, a remercié le Conseil de la part de l'Académie, et de tous ceux qui y prennent intérêt, de l'élection qu'il a faite d'un professeur en Droit public d'Allemagne, et du choix de la personne de spectable Charles-Frédéric Necker, de Küstrin dans la Nouvelle Marche, lequel est savant et connu; ajoutant des vœux pour le Conseil, et priant de recevoir le dit Necker au serment: lequel, étant entré, a prêté le serment des professeurs; et ils se sont retirés tous deux.

24 septembre 1725. M. le Premier a dit que le sieur Necker, professeur en Droit public d'Allemagne, lui a demandé jour pour faire sa harangue inaugurale, à vendredi prochain à deux heures: *ce qui a été approuvé* (ces derniers mots ont été biffés.)

28 janvier 1726. Vu la requête de spectable Charles-Frédéric Necker, de Küstrin dans la Nouvelle Marche de Brandebourg,... l'avis unanime a été de conférer au dit spectable Necker la bourgeoisie de cette ville, gratis et sans finance,

considération de son mérite personnel et de la manière satisfaisante dont il exerce sa profession, qui est très utile à l'Etat.

Lequel étant entré, il a prêté le serment des bourgeois.

25 mai 1726. Noble Gautier, conseiller et secrétaire d'Etat, a dit qu'il était chargé de la part de spectable Necker, professeur en Droit public d'Allemagne, son beau-frère, de présenter au Conseil sa harangue inaugurale, qu'il a fait imprimer; laquelle a été acceptée; et noble de Chapeau-rouge, ancien syndic, a été chargé de l'en remercier.

C'est au cours de sa quarantième année que Necker s'était fixé à Genève; peu après, il y épousa la fille d'un ancien syndic, âgée elle-même de trente-trois ans, qui lui donna quatre enfants. Les deux premiers moururent en bas âge (1). Les deux autres furent des hommes distingués. L'aîné, Louis Necker de Germany, n'avait pas encore vingt-six ans, quand il fut nommé (23 juin 1756) correspondant de l'Académie des sciences de Paris. L'année suivante, il devint le collègue de son père à l'Académie de Genève, ayant été appelé (23 avril 1757) à la chaire de mathématiques, « vacante par la nomination de spectable Trembley à la chaire de théologie ». — Le cadet, Jacques Necker, a été le célèbre banquier, ministre du roi Louis XVI; et le père de madame de Staël.

La *Familiengeschichte* déjà citée rapporte à propos de la pension du roi d'Angleterre, dont il a été parlé plus haut, qu'ayant accompagné à Londres M. de Bernsdorf son élève, qui était filleul du roi d'Angleterre Georges Ier, Necker avait

(1) Frédérique-Louise-Madeleine, morte à 3 ans le 22 décembre 1729, à la Grand'Rue : et David, mort à un an, le 30 avril 1729, à la rue du Temple.

réussi à gagner la faveur de ce souverain, si bien que le roi lui fit accorder par son Parlement une pension annuelle, pour l'aider à établir à Genève un pensionnat destiné à l'éducation des jeunes Anglais qui viendraient sur le Continent. Cette institution réussit à souhait, et c'est ce qui commença la fortune de la famille Necker.

On lit dans le journal de Jean Cramer(1), à la date du 12 décembre 1734: « M. le professeur Necker a accompagné six étrangers ses pensionnaires, qui vont passer quelques semaines à Rolle (2), en attendant le dénouement de nos affaires. » On sait que le tamponnement et le *transmarchement* des canons de l'arsenal de Saint-Gervais avaient mis en grand émoi la bourgeoisie du quartier; il y eut dans la petite république des troubles violents et longs, qui n'étaient pas encore apaisés trois ans après, alors que le professeur Necker écrivait(3) à l'un de ses correspondants : « J'ai eu l'esprit si occupé de nos fâcheuses affaires, que je n'ai pu qu'avec peine penser à autre chose. »

Une revue écrite en latin, qui se publiait à Zurich, la *Tempe helvetica, dissertationes theologicas, philologicas, criticas, historicas exhibens*, a donné en 1742 une courte notice biographique sur le professeur Necker, où nous remarquons ce passage: Totus jam in eo est Vir doctissimus, ut praelo submittat *Corpus juris publici*.

Necker n'a pas publié ce *Corpus*; les seuls ouvrages qu'on ait de lui sont les suivants:

(1) Mss. de la Société d'histoire de Genève, n° 71, page 438. Cp. Ms. 37, page 134.

(2) Il semble qu'à ce moment déjà, le professeur Necker possédait à Germany, hameau de la paroisse de Mont sur Rolle, la propriété dont son fils, Louis Necker de Germany, a plus tard pris le nom.

(3) *Quatre lettres* etc. (ouvrage cité plus loin).

1. La harangue inaugurale, plus haut mentionnée; on n'en a pas encore retrouvé un seul exemplaire.

2. *Quatre lettres sur la discipline ecclésiastique*, écrites entre M. Necker, professeur en Droit public à Genève, et M. Le Maître, chapelain de S. E. M. le comte de Schaumbourg-Lippe, à Buckebourg. Utrecht, 1740, 141 pages, petit in-8°.

« Mon nom mis en français, dit ce M. Le Maître, a trompé plusieurs personnes. Je ne voudrais pourtant renier ni ma famille, ni ma patrie. On saura donc que je suis né Suisse allemand, bourgeois de la ville de Zurich... Voilà deux correspondants, continue-t-il, — et cette remarque n'est pas sans intérêt — qui écrivent dans une langue qui ne leur est pas naturelle. » En fait, le chapelain Le Maître s'appelait Meister. Son fils, Henri Meister, né à Buckebourg en 1744, a été le collaborateur de Grimm et le correspondant de madame de Staël.

Le Maître, ou mieux Meister, avait écrit, pour l'usage des comtes de Schaumbourg-Lippe, un *Abrégé de la religion chrétienne.* « Le savant et judicieux M. Vernet, dit-il, expliquait à ces jeunes seigneurs mon petit ouvrage théologique, pendant qu'ils étudiaient le Droit sous la direction de M. le professeur Necker. Il était naturel de m'assurer que les principes de jurisprudence que l'on inspirait à de si dignes élèves, ne choquassent pas les principes de religion qu'ils trouvaient dans mon livre. Ce fut donc pour me tranquilliser à ce sujet, et pour profiter en même temps d'une docte correspondance, que je priai M. Necker de vouloir bien me faire savoir ses pensées sur la juridiction ecclésiastique. »

La première lettre de Necker est datée de Genève, 4 janvier 1737; elle est suivie d'une réponse de Meister,

d'une réplique de Necker, d'une duplique de Meister ; et le tout est précédé d'une *Epître préliminaire à MM. les jurisconsultes protestants*, datée de Buckebourg, 4 novembre 1739. « M. Necker, dit Meister, après avoir témoigné beaucoup de répugnance pour la publication de nos lettres, y a consenti, après que j'ai eu l'honneur de m'en entretenir avec lui de vive voix à Genève, où je me rendis pour une quinzaine de jours, l'été passé. » En définitive, les deux lettres de Necker font la moindre partie de ce petit volume.

3. Le 19 mai 1738, dans une fête scolaire, les *Promotions* du Collège de Genève, le professeur Necker avait fait lecture d'un discours latin, qu'il publia l'année suivante dans le tome IV de la *Tempe helvetica* : Responsio ad quaestionem Juris candidati : Quis sit verus sensus axiomatis : *Salus populi suprema lex ?* Numve liceat ejus causa aliquid agere, quod legibus naturalibus ant civilibus repugnat ?

4. *Description du gouvernement présent du Corps germanique appelé communément le* SAINT EMPIRE ROMAIN, tirée des lois fondamentales, de l'histoire, et des meilleurs auteurs du Droit public d'Allemagne. *Sine loco* [Genève] 1741, 367 pages in 8°.

Au moment où cet ouvrage sortit de presse, on fit des difficultés à l'auteur. Nous citons le registre du Conseil :

17 mars 1741. M. le Premier a rapporté que spectable Necker, professeur, lui avait remis un exemplaire d'un livre qu'il a fait imprimer, intitulé : *Description de l'état présent du Corps germanique*, avec dédicace pour le Conseil ; et il a prié le Conseil de résoudre s'il veut recevoir ce livre et en agréer la dédicace.

L'avis a été d'ordonner au dit spectable Necker de retrancher la dédicace de son livre, et la première feuille par laquelle il paraît qu'il a été imprimé à Genève.

Necker se soumit aussitôt, et s'empressa d'écrire au Conseil :

Magnifiques et très honorés Seigneurs,

J'ai appris avec autant de surprise que de chagrin, que l'ouvrage que je voulais me donner l'honneur d'offrir à Vos Seigneuries, leur a paru d'une nature à ne pouvoir leur être dédié, sans les rendre en quelque sorte responsables de la manière dont on y parle de certaines matières concernant le gouvernement de l'Empire.

Il serait bien facile, magnifiques et très honorés Seigneurs, de faire voir par les principes et par la liaison de tout le livre, qu'il ne contient rien que des faits, et des maximes généralement connues et ouvertement soutenues en Allemagne, rien qui ne se dise et ne s'écrive à la Diète même, rien qui n'aille à établir la bonne harmonie du Corps germanique et la souveraineté de tous ses membres, rien par conséquent qui ne soit dans le système le plus agréable aux Princes, et le plus propre à être goûté des étrangers qu'on souhaiterait d'attirer dans cette Académie.

Néanmoins, comme en dédiant cet ouvrage à vos Seigneuries, avec l'assentiment de M. le Premier Syndic *(André Gallatin, cousin de madame Necker au 8e degré)*, à qui l'auteur avait eu l'honneur d'en parler, et après que le premier Seigneur scholarque avait vu l'ouvrage à mesure qu'on en imprimait les feuilles; comme, dis-je, l'unique intention de l'auteur était de donner à vos Seigneuries une marque publique de sa dévotion et de sa reconnaissance, il parviendra également à son but en leur témoignant en cette occasion une prompte obéissance.

C'est pourquoi il retirera et supprimera, autant qu'il dépendra de lui, son épître dédicatoire et l'endroit de l'im-

pression de son livre ; priant toutefois vos Seigneuries d'agréer également les sentiments qui sont exprimés dans sa dédicace, et dont il fera toujours gloire.

J'ai l'honneur d'être, avec un profond respect, magnifiques et très honorés Seigneurs, de vos Seigneuries, le très humble et le très obéissant serviteur,

NECKER.

Le Conseil avait suivi ses maximes traditionnelles en prenant des précautions méticuleuses pour écarter ce qui pouvait porter ombrage à quelque puissance. Mais Necker n'avait pas d'ennemis dans le Conseil, et sa lettre reçut l'accueil qu'elle méritait :

18 mars 1741. On a lu un mémoire de spectable Necker... (*suit l'analyse de la lettre qu'on vient de lire*). L'avis a été que l'on est satisfait de ses sentiments et de la démarche qu'il a faite ; que, plein d'estime pour lui, le Conseil lui donnera dans l'occasion des témoignages de sa bienveillance ; et noble Favre a été chargé de l'informer de la résolution du Conseil.

Dans sa préface, l'auteur nous donne sur son ouvrage quelques renseignements qu'il faut recueillir : « J'en fis une ébauche il y a dix ans, à la sollicitation de quelques personnes de distinction, qui souhaitaient de connaître le gouvernement de l'Empire dans son intérieur, et qui crurent que l'occasion que j'avais eue de faire du séjour à Ratisbonne, et de passer quelques années à la cour de Vienne, me mettait en état de remplir leur désir à cet égard. » Ce qui décida Necker à publier son livre, c'est « le triste événement de la mort de l'empereur Charles VI, qui attire

aujourd'hui l'attention de toute l'Europe sur les affaires d'Allemagne. »

5. La *Familiengeschichte* fait mention d'un autre ouvrage de Necker sur le même sujet: Kurzer und aus Quellen hergeleiteter Unterricht zum Staatsrecht des H. R. Reiches deutscher Nation, mit J. A. Cramers Vorrede. 2 Theile. Marburg, 1740 und 1741. 8°. Je ne l'ai pas vu, et je ne saurais dire si les n°s 4 et 5 sont un seul et même ouvrage, écrit par l'auteur en deux langues, ou s'ils se rattachent entre eux par un lien moins étroit (1).

Necker avait commencé tard à écrire, et il s'arrêta de bonne heure. Il était partagé entre l'allemand, sa langue maternelle ; le français, langue du pays où il passa la seconde moitié de sa vie ; et le latin, qui était encore la langue du Droit. Ses livres ne sont pas d'un écrivain ; on y voit un professeur dont l'enseignement est solide et nourri. Auteur estimable, on peut dire que le professeur Necker est bien le père de son fils ; mais celui-ci a vécu à Paris, et n'a pas manqué de talent. Quant à madame de Staël, alors qu'elle écrivait en 1816 ses *Considérations sur la Révolution française*, on peut dire qu'elle avait derrière elle, par elle-même ou les siens, cent ans de méditation sur les problèmes de la politique : toute une hérédité !

Necker fut appelé à quelques fonctions publiques. Les membres du petit Conseil, qui nommaient ceux du CC, choisissaient volontiers leurs parents ; en sorte que Necker entra au CC dans la promotion du 7 janvier 1734, quoiqu'il ne fût qu'un nouveau venu dans le corps des bourgeois. On épilo-

(1) M. Hermann dit à la page 6 de son opuscule : Eine Uebersetzung erschien 1764 in Frankfurt und Leipzig anonym, aber sicher von einem anderen. — Un renseignement donné en termes si brefs ne se comprend pas très bien. « Une traduction... » en quelle langue ?

gua sur ce choix, et nous lisons dans un cahier de notes, qui date de cette époque:

Il a paru bien extraordinaire dans le public, que le sieur Necker ait été fait du Conseil des CC, au préjudice de plusieurs anciens citoyens, sensés et gens de mérite; quoique le dit Necker ne fût reçu bourgeois que depuis dix ans, étant né à Küstrin, dans la Prusse.

(*Mss. de la Société d'histoire*, n° 105, page 32).

Les membres du CC étaient nommés à vie. Les membres laïques du Consistoire étaient nommés à terme; et pendant quelques années (1742-47), Necker fit partie de ce corps. Sa position eût été singulièrement fausse, s'il y avait encore siégé en 1760, quand éclata la scandaleuse aventure à la suite de laquelle son fils aîné, Louis Necker de Germany, dut abandonner Genève: alors que Voltaire, le 6 janvier 1761, écrivait à d'Alembert: « Votre ami Necker a demandé pardon au Consistoire (1), et a été privé de sa professorerie..... »

Au mois de septembre 1743, Necker, le père, obtint un congé pour aller passer l'hiver à Montpellier. Le premier Syndic lui souhaita un bon voyage, et une meilleure santé. Mais nous voyons par le rôle des présences au Consistoire qu'il ne tarda pas à se rétablir; et puisqu'il n'est mort que dans sa 77me année, nous ne perdrons pas notre temps à nous apitoyer sur sa santé.

(1) Le 11 décembre 1760. — Necker de Germany partit aussitôt pour Paris : et sur sa demande, quelques semaines plus tard, il fut « rétabli à la paix de l'Eglise », par le chapelain de l'ambassade de Hollande, à Paris, lequel avait reçu à cet effet l'autorisation du Consistoire de Genève.

La *Familiengeschichte* fait un récit émouvant de la mort du professeur Necker. « Il mourut d'une mort très noble. Dans la cathédrale de Saint-Pierre (où se réunissait le Conseil général de Genève), les citoyens qui avaient une élection à faire, étaient dans un grand trouble; la passion des luttes politiques les agitait. M. Necker s'avança, et par de fortes paroles, tâcha de ramener au bien les esprits aigris. Au milieu des discours que lui inspirait son zèle, ce vrai patriote tomba frappé d'un coup de sang. On l'emporta mort dans sa demeure. »

En examinant de près ce récit, on arrive bientôt à être embarrassé. Le registre des décès mentionne la mort du professeur Necker en ces termes : « Du mercredi 23 juin 1762, à 6 heures du soir. Spectable Charles-Frédéric Necker, bourgeois, professeur en Droit public, membre du Conseil des Deux-Cents, âgé de 77 ans, mort d'un épanchement de sang dans le cerveau, occasionné par une chûte sur la tête. *Domicilié:* rue de Saint-Léger. »

Mais notre récit parle d'un accident arrivé dans un jour d'élection: *bei einer Wahl inder Kirche zu St-Pierre.* Or, l'élection des syndics avait eu lieu au mois de janvier, comme de coutume; et cette année-là, il n'y eut pas d'autre élection à Saint-Pierre jusqu'au 22 août 1762, jour où les électeurs furent convoqués pour choisir un successeur au syndic Fabri, mort le 17 août.

Il se peut que l'accident ait eu lieu en janvier; et que pendant de longs mois, Necker soit resté entre la vie et la mort, jusqu'au jour où il succomba. On peut aussi indiquer une autre hypothèse, qui a quelque chose de séduisant, et dont je me défie à cause de cela.

Le vendredi 18 et le samedi 19 juin 1762, le Conseil de Genève avait eu de graves délibérations sur l'*Emile* et le

Contrat social. On a publié le réquisitoire du procureur-général Tronchin, (1) les notes prises par un des conseillers pendant ces deux séances (2); enfin, la lettre que Moultou écrivit à Rousseau, le samedi 19 juin; (3) elle est assez courte pour qu'on puisse la citer tout entière, et elle donnera une idée de la passion qui régnait :

Mon cher ami, j'ai l'âme navrée, et je vous écris en frémissant. Votre patrie... non, ce n'est pas elle : vous êtes trop cher à vos concitoyens. A Genève, — à Genève ! — on a brûlé vos deux livres ; on vous a décrété de prise de corps.

O Rousseau ! Que ta grande âme (4) s'indigne sans s'abattre; tu seras toujours précieux à ceux qui aiment la liberté !

Je prévis hier qu'on brûlerait le livre ; je fis tout au monde pour éclairer les juges : le parti sans doute était pris.

Adieu, mon cher concitoyen ; vous serez toujours dans mon cœur.

P. S. L'arrêt a été rendu ce matin.

Que dans la matinée du dimanche 20 juin, l'arrêt que le Conseil avait rendu la veille, ait fait l'objet de conversations animées, cela va de soi. Que le professeur Necker, au sortir

(1) *Viridet.* Documents officiels sur quelques-unes des condamnations dont l'*Emile* et le *Contrat social* ont été l'objet en 1762. Genève, 1850.

(2) *Le Conseil de Genève jugeant les œuvres de Rousseau.* Genève, lib. Georg, 1883.

(3) *J.-J. Rousseau, ses amis et ses ennemis.* Paris, lib. Lévy, 1865. Tome premier, page 43.

(4) On reconnaît l'imitation du style du maître : « O Fabricius, qu'eût pensé votre grande âme... »

du sermon, dans la cathédrale même, ou sur la place Saint-Pierre, ait pris part à ces débats et s'y soit laissé échauffer ; qu'il ait été alors frappé d'un coup de sang, dont il serait mort trois jours après: cela est possible. Les contemporains ont été au courant de ce qui s'est passé ; mais en l'absence de témoignage écrit, la postérité ne sait pas à quoi s'en tenir.

A ce moment d'ailleurs, le pauvre vieillard était bien isolé : sa femme était morte le 25 février 1755, « de fièvre lente, rue de la Maison de Ville » ; ses deux fils avaient quitté le pays.

Je viens de nommer sa femme ; pour nous faire quelque idée d'elle, nous n'avons que deux mots d'une lettre [1] que le pasteur Jacob Vernet écrivait de Paris, le 14 mars 1733, au professeur J.-Alphonse Turrettini : « ... M. Liotard le peintre, à qui je remis la tragédie de *Zaïre*, que je vous prie de communiquer à madame Necker, quand vous l'aurez lue. » — Elle prenait donc quelque intérêt aux nouveautés littéraires. *Zaïre* avait été jouée pour la première fois, le 13 août 1732; mais cette pièce ne parut imprimée que quelques mois plus tard.

[1] Papiers de Jt-.Alphonse Turrettini, chez M. Eugène de Budé.

§ 4. Le pasteur Curchod

Nos voisins vaudois ont un parti pris contre toute une longue partie de l'histoire de leur pays. Ils n'aiment pas l'époque bernoise (1536-1798). S'ils réussissaient à vaincre ce sentiment atavique, ils auraient beaucoup de travaux à faire sur cette période. Il serait intéressant, par exemple, de réunir tous les renseignements — dispersés je ne sais où — qu'on pourrait trouver sur le père et la mère de madame Necker. Je vais dire le peu que j'ai pu recueillir.

Le jeune Curchod, j'imagine, avait fait ses premières études à Lausanne. Le 2 novembre 1718, il s'inscrivit comme étudiant à l'Académie de Genève; et après quatre semestres seulement — ce qui indique qu'il avait dû passer quelques autres semestres à la Faculté de théologie de Lausanne, — il soutint sa thèse à Genève, au mois de juillet 1720. Le titre latin de cette thèse [1] peut se traduire ainsi: Examen d'une question qui touche à la théologie morale et à l'homilétique. Comment développer, du haut de la chaire chrétienne, le texte de saint Paul: « La piété est utile à tout, puisqu'elle possède les promesses de la vie présente... »? Président de la soutenance: Jean-Alphonse Turrettini, pasteur et professeur. — Répondant: Louis-Antoine Curchod, de Lausanne.

A vrai dire, cette dissertation ayant été recueillie en 1737, par J.-A. Turrettini, dans le tome second de ses *Cogitationes et dissertationes theologicæ*, il est clair que c'est Turrettini

[1] Heyer. *Catalogue des thèses de théologie soutenues à l'Académie de Genève pendant les* XVIe, XVIIe, *et* XVIIIe *siècles.* Genève, 1898, pages 81 et 82.

qui était le véritable auteur de la thèse; c'était l'habitude alors que le professeur rédigeât une des leçons de son cours, et remît sa rédaction au jeune étudiant, à charge par lui d'en approfondir les idées, et de les défendre oralement. Du travail que Curchod lui-même a dû faire, du débat qu'il a dû soutenir, il ne nous reste rien.

M. Curchod entra dans la vie active et se maria. Les érudits vaudois nous donneront un jour, espérons-le, des dates qui jalonneront sa carrière, et des détails qui en préciseront le cours. En ce moment nous ne possédons que les dates extrêmes (1) du long pastorat de M. Curchod à Crassier: 1729-1760.

Dans le très agréable livre de M. Othenin d'Haussonville, *le Salon de madame Necker* (Paris, 1882), on s'attend à trouver davantage; et en effet on y peut recueillir la date (2) de la naissance de Suzanne Curchod, fille unique de son père (2 juin 1737), celle de la mort du pasteur de Crassier (janvier 1760), et quelques vagues mentions: « M. et Mme Curchod, vos dignes parents... Feu M. Curchod, avec peu de bien et beaucoup de mérite... »

En somme, tout cela est assez insignifiant, et ce qui s'y

(1) Favey. *Supplément au dictionnaire historique du Canton de Vaud*, seconde livraison, Lausanne, 1887, page 209.

(2) Sainte-Beuve, qui a esquissé la biographie de madame Necker au tome IV des *Causeries du lundi*, la fait naître vers 1740, et mentionne son âge aux époques successives de sa vie, toujours en la rajeunissant de trois ans. En revanche, il lui a fait tort en disant: « Elle était belle, de cette beauté pure, virginale, *qui a besoin de la première jeunesse.* » « Gibbon qui l'avait vue, qui l'avait aimée dans cette première jeunesse, quand il la retrouva mariée, et âgée de 28 ans, écrivait à un ami, le 31 octobre 1765 : « J'ai vu à Paris madame Necker. Elle est aussi belle que jamais, et beaucoup plus agréable. »

ajoute n'est que littérature d'imagination, et quelquefois d'une imagination qui fait fausse route; je le sais, et j'avoue qu'en lisant les pages souriantes, où il est parlé des jeunes années de Suzanne Curchod, et du temps où elle habitait le presbytère de Crassier, je m'étais moi-même laissé aller, comme M. d'Haussonville, à me le représenter sur le modèle de ceux d'aujourd'hui: une maison aux contrevents verts et blancs. J'ai été détrompé, un jour que regardant de près la vieille porte du presbytère d'Aigle, j'y remarquai des restes de couleurs, du rouge et du noir: je les montrai à quelques archéologues, avec qui j'étais à ce moment, et qui me dirent aussitôt: « Eh bien, oui! ce sont les couleurs bernoises, qu'on voyait autrefois aux portes et fenêtres de tous les bâtiments officiels, et qui y ont été remplacées, il y a cent ans, par des bandes vertes et blanches. » — Mon regretté collègue Hornung observait à ce propos que ce changement est une figure de la renaissance de l'âme vaudoise, qui eut lieu dans la première moitié de ce siècle. Après le rouge et le noir, ces couleurs de boucherie et de deuil, le blanc et le vert, gracieux symboles du printemps, sont venus sourire aux regards des générations nouvelles.

Un érudit dauphinois, M. le baron de Coston, dans son *Histoire de Montélimar*, est le seul auteur qui nous donne quelques renseignements précis sur la femme du pasteur Curchod, Madeleine Albert, née en France, et baptisée le 29 septembre 1698. Le moment où elle quitta le Dauphiné avec son père Jean Albert, avocat, pour venir s'établir dans notre pays romand, se place entre le 28 mai 1720, date d'un passeport qui leur fut donné — pour six semaines seulement, — et le 22 juin 1723, date d'un jugement qui autorisait Anne Albert, sœur de Madeleine, à se mettre en possession des biens appartenant à son père et à sa sœur.

L'ouvrage excellent de M. Jules Chavannes, *les Réfugiés français dans le pays de Vaud* (Lausanne, 1874) ne mentionne pas la famille Albert, sauf erreur de ma part. Mais en reprenant les registres que M. Chavannes a consultés pour écrire son livre, on y trouverait sans doute les noms de Jean Albert et de sa fille Madeleine, et non pas seulement (qui sait ?) quelques secs renseignements à côté de ces noms, mais des détails qui seraient curieux et piquants peut-être.

---

§ 5. Les études de Jacques Necker

Mme de Charrière, qui connaissait bien le célèbre ministre, écrivait un jour à une jeune amie : « En lisant M. Necker, on voit qu'il n'a fait que les études de l'enfance, et non celles de la jeunesse d'un homme qui se voue à l'étude. » (*Revue Suisse*, 1857, page 777).

Le fait est que Jacques Necker a été un enfant précoce. C'est environ à la fin de leur seizième année, que les jeunes Genevois sortaient du collège et entraient à l'Académie, dans ce qu'on appelait l'Auditoire de Belles-Lettres, où ils passaient deux années. Jacques Necker n'avait pas encore quatorze ans, que déjà il était sorti du collège. On voit dans le *Livre du Recteur* qu'avec lui, le 23 mai 1746, cinq enfants de familles genevoises *ad humaniores litteras accessere*. Les dates de naissance de ces cinq étudiants s'échelonnent de mars 1729 à octobre 1731 ; Jacques Necker était beaucoup plus jeune que tous ses camarades de classe : il était né le 30 septembre 1732.

Tout jeune qu'il était au milieu de ses condisciples, il était un des premiers de sa *volée*, comme nous disons à Genève. Au moment où il quitta le collège, on lit dans le journal manuscrit du premier syndic François Calandrini :

Mardi 31 mai 1746. Les *Promotions* ont été suivant l'usage ; j'ai distribué les prix. Le jeune Necker, qui devait faire la harangue, étant malade : à la réquisition de M. le Recteur, j'ai assigné un autre jour pour la dite harangue.

Mercredi 8 juin. A l'Auditoire, l'assemblée nombreuse.

Le eune Necker a fait son discours, et je lui ai donné le prix.

Assurément, en bonne pédagogie, des études littéraires qui sont déjà terminées avant seize ans accomplis, n'ont pas d'aussi bons fruits, ne laissent pas dans l'esprit la même trace que si l'étudiant avait suivi à un âge moins tendre le cours de l'enseignement classique. Ainsi s'expliquerait le mot, cité plus haut, de madame de Charrière.

---

§ 6. Suzanne Curchod et ses correspondants

Dans le premier chapitre de l'intéressant ouvrage de M. Othenin d'Haussonville sur *le Salon de madame Necker*, le tableau de la jeunesse de Suzanne Curchod est esquissé délicatement. Le presbytère de Crassier était le cadre d'une idylle: la fille du pasteur, des étudiants en théologie de l'Académie de Genève, et des ministres du Saint-Evangile en étaient les personnages.

Ces ministres, proposants, ou simples étudiants, qui papillonnaient autour de la jeune et jolie Vaudoise, ne se sont pas contentés d'exprimer leurs sentiments de vive voix et par écrit: ils ont jugé à propos d'imprimer des lettres qu'ils lui adressaient. Je les ai rencontrées en feuilletant la collection poudreuse du *Journal helvétique*, et je vais en donner quelques extraits.

Deux mots d'abord sur les signataires de ces lettres: ils ont pris soin de ne se cacher qu'à demi. Avec le *Livre du Recteur* (liste des étudiants de l'Académie de Genève), il est facile de les identifier.

La première de ces lettres est une *Lettre sur l'Amour*, à Mlle C. U. R*****. Suzanne Curchod avait alors dix-neuf ans. Cette lettre est datée de Genève, et signée MOL...Pr..... Je n'hésite pas à lire: « Mollard. proposant. »

Paul-Frédéric Mollard, de Vevey, fut immatriculé en 1750 dans l'Académie de Genève, et entra l'année suivante dans la Faculté de théologie. Ses études ne satisfaisaient pas ses professeurs; le registre de la vénérable Compagnie des Pasteurs, en date du 28 janvier 1757, parle de lui en termes sévères:

« On a jugé, par ses examens, et particulièrement par son examen en Théologie et en Histoire ecclésiastique, qu'il n'avait pas des connaissances suffisantes pour exercer dignement le ministère. Sur quoi, l'avis a été en deux tours (*en deux débats*) qu'on le renvoyait pour une année. »

Nous serions donc tentés de dire à ce jeune lévite: « Vous voyez, monsieur, où vous a mené la légéreté de votre conduite. Vous avez négligé le travail, pour écrire à une honorable demoiselle une lettre que vous vous êtes permis d'imprimer, ce qui est une inconvenance. Vous avez été justement puni, par l'ajournement de vos examens, de tous vos manquements aux devoirs de votre vocation. »

Mais ce serait un jugement précipité. Le jeune Mollard s'est disculpé en adressant aux éditeurs du *Journal helvétique* la lettre suivante, qui parut dans le numéro de novembre 1756, page 601:

Messieurs,

Si le jeune homme qui a pris mon nom dans votre journal de septembre, a voulu jeter du ridicule sur moi, il ne pouvait mieux y réussir qu'en m'attribuant son ouvrage.

Mes amis savent que je n'écris point. Si j'écrivais, ce serait pour être utile; mais à présent je connais trop *quid valeant humeri, quid ferre recusent.*

Je suis, etc.

Genève. Mol.... Pr.....

Quel est donc le mauvais plaisant qui avait emprunté la signature de son camarade Mollard? Ceux qui ont su cela, dans le temps, ne l'ont pas appris à la postérité. Quoiqu'il en soit, la Compagnie des pasteurs de l'Eglise de Genève

consacra le jeune Mollard au saint-ministère le 22 février 1758.

Une autre *Epître à Mlle Cur**** est signée Des***. Je l'attribue à François Des Arts, né en juillet 1733, immatriculé en 1750 dans l'Académie de Genève. Il était fils du premier syndic, Philippe Des Arts (voir les *Notices généalogiques* de M. M. Galiffe, tome I, pages 504 et 505) et il avait été institué héritier universel par son père, mort en mai 1754.

Enfin la troisième et la plus intéressante de ces épîtres — je la donnerai en entier — est signée C. A. R. On pourrait conjecturer: Charles-Albert Rilliet, César-Auguste Rochat. Mais il n'y a pas dans le *Livre du Recteur*, en ces années, un seul étudiant dont les noms et prénoms concordent avec ces initiales. Aussi je n'hésite pas — malgré les points qui séparent les lettres C. A. R. et qui figurent aussi au nom de C. U. R***** (*Curchodi*) en tête de la première des épîtres dont nous parlons, — à penser qu'il s'agit d'Isaac Cardoini. M. d'Haussonville a cité dans son premier volume, page 17, l'engagement que ce jeune ministre du Saint-Evangile (consacré le 15 mai 1756) avait pris vis-à-vis de mademoiselle Curchod, conjointement avec son collègue Francillon (Jacques Francillon, de Coinsins, immatriculé en 1750 dans l'Académie de Genève et consacré dans cette ville au saint-ministère le 31 janvier 1757). Ces deux jeunes gens s'engageaient « vis-à-vis de très aimable demoiselle Suzanne » Curchod, à venir prêcher à Crassier, toutes les fois qu'elle » l'exigerait, sans se faire prier, solliciter, presser, conjurer, » puisque celui de leurs plaisirs le plus doux était de l'obli- » ger en toute occasion. »

Voici maintenant les trois lettres de ces jeunes gens; ce sont des spécimens de rhétorique provinciale, à la fois juvénile et vieillie.

I

LETTRE SUR L'AMOUR, A Mlle C. U. R*****

Je conviens avec vous, mademoiselle, que la maxime de M. de la Rochefoucauld, qui dit qu'*il en est de l'amour comme de l'apparition des Esprits, dont tout le monde parle, et que peu de gens ont vus*, doit être rangée dans la classe des hyperboles. Quiconque a le bonheur de vous voir, rejette cette maxime; vous fournissez les armes qui la détruisent. Mais, voilée d'une humble modestie, ce n'est pas l'épreuve du pouvoir de vos charmes, qui vous persuade qu'il n'est pas rare de voir de vrais amants. La simplicité et l'innocence de vos mœurs, le penchant décidé que vous avez à juger favorablement des hommes, et la délicatesse de vos sentiments, vous engagent à croire qu'un amour vrai et délicat possède plus de cœurs que la Satire, toujours maligne, ne le publie.

Je connais, dites-vous, le tendre et respectueux Licidas, qui charmé des grâces et de la vertu de Caliste, n'a jamais fait paraître que des sentiments délicats, et un amour mêlé d'estime; et il m'assure, ajoutez-vous, depuis qu'il s'est uni à elle, qu'il sent qu'on n'a de part aux plus précieuses faveurs de l'amour, qu'autant qu'on aime avec délicatesse un objet digne d'être aimé.

Vous me nommez aussi l'amoureux Damon, dont la flamme vous a paru aussi pure que la vertu: puisque c'est dans l'amour de la vertu et dans les qualités du cœur, qu'il trouve le fondement de la sympathie qu'il y a entre lui et l'aimable Céphise.

Enfin, mademoiselle, vous me nommez le jeune et heureux Lindor que vous aimez, et vous me dites confidemment

que vos charmes n'ont jamais fait d'impression que sur son âme; que votre présence l'intimide, et contient tous ses désirs dans une soumission respectueuse; que son amour s'est interdit tout ce dont votre délicatesse pourrait être offensée; et que sa passion, aussi pure que tendre, ne lui fera jamais faire une faute qui blesse la conscience ou l'honneur.

Vous concluez, mademoiselle, qu'il ne manque pas de vrais amants; et convaincue qu'il en est un grand nombre que vous ne connaissez pas, vous souhaitez que je vous en fasse connaître quelques-uns.

. . . . . .

Vous exigez enfin, mademoiselle, que je vous fasse le portrait de l'aimable objet qui m'a fait éprouver l'amour. Vos ordres sont mes lois; vous allez connaître la personne la plus charmante et la plus parfaite qu'il y ait au monde.

C. va commencer son cinquième lustre. Elle joint à une taille noble et avantageuse, un air aimable et gracieux. Les traits de son visage sont réguliers et délicats; l'expression de sa physionomie est si douce et si charmante, qu'elle ne peut être comparée qu'à la vôtre; l'éclat de son teint efface la blancheur du lys et le coloris de la rose. Vive et enjouée, les grâces siègent sur ses lèvres comme sur les vôtres; mais ses charmes extérieurs ne sont rien en comparaison de la douceur de son caractère, de l'égalité de son humeur, de sa sagesse, de sa circonspection, de la beauté de son âme, de la droiture de son cœur, de la noblesse de ses sentiments, de la délicatesse de son esprit.

A ces traits, vous connaissez la plus aimable et la plus aimée de toutes les mortelles. Connaissez aussi le plus malheureux de tous les amants. J'aime sans espérance d'être jamais aimé! Amoureuse du jeune et tendre Alcidor, la déli-

catesse m'interdit l'aveu de ma tendresse. C. ne connaîtra donc jamais mes sentiments que par cette lettre, que je rends publique, dans l'espérance qu'elle tombera sous ses yeux.

Je souhaite que cette épître vous fasse autant de plaisir que j'en ai eu à vous entretenir, et à vous faire le portrait de celle qui partage avec vous tous mes sentiments.

J'ai l'honneur d'être, etc.

Genève. MOL..... PR.....

(Journal helvétique, septembre 1756, pages 322 et suivantes).

II

ÉPITRE A Mlle CUR***

Le Souverain des Dieux réfléchissant un jour
Sur les déesses de sa cour,
N'en trouva point qui fût en tout parfaite.
Vénus a la beauté; mais c'est une coquette.

. . . . . .

Je saute deux pages de développements sur ce thème. Minerve, les Grâces, Hébé, etc., passent successivement en revue: et le versificateur termine ainsi:

Non, non, je ne vois rien encore
D'assez parfait dans la céleste Cour.

Mais ce que l'Olympe ne renferma jamais, nous le voyons en vous, belle, charmante et vertueuse; vous ne connaissez ni caprice, ni pruderie, ni affectation.

Parfaite, les Destins vous montrent sur la terre,
Pour jouir du tribut qu'on doit aux Immortels.
Nos cœurs seront autant d'autels
Faits pour vous présenter un hommage sincère
De respect et d'amour.
C'est le plus doux soin de ma vie
Que de m'en acquitter en secret chaque jour.
Mais aujourd'hui, je le publie.

Oui, charmante, ou plutôt divine Cur...., je ne puis me refuser à ces sentiments. Vous fournissez vous seule le modèle des beautés que Zeuxis ne put trouver réunies ; et quand je joindrais à cette beauté la sagesse de Minerve, rendue aimable par la douceur des Grâces et le badinage d'Hébé, votre portrait resterait imparfait.

Je me hâte de finir, pour ne pas alarmer votre modestie. J'ai l'honneur d'être, avec le plus profond respect et l'amour le plus tendre, votre, etc.

Genève. DES***.

(*Journal helvétique*, août 1757, pages 231 et suivantes).

III

A Mlle CUR..., SUR UN PETIT VOYAGE A GENÈVE

Mademoiselle,

Votre séjour à Genève fut court, il est vrai; mais les dames n'ont-elles pas assez de pénétration pour qu'aucun de vos défauts ne leur ait échappé ? Par l'intérêt que je prends à ce qui vous regarde, je veux bien vous les détailler ici. Dans les grands maux, il faut les grands remèdes.

1° Votre figure vous charge des ridicules les plus frappants. La finesse, la douceur et la modestie composent votre physionomie, miroir fidèle de votre âme. Un certain air ingénu et même enfantin répand sur votre visage des grâces qui vous sont particulières. De telles figures ne se voient plus aujourd'hui; elles ne sont plus de mode; c'est donc avec bien de la raison que l'on vous trouve fort singulière.

2° Le second de vos ridicules est d'une telle nature, qu'il pourrait peut-être délier la langue de la femme la plus taciturne. Vous êtes — oserais-je le dire ? — oui, vous êtes savante. Faut-il s'étonner après cela si le beau sexe sonne

l'alarme? *La pauvre demoiselle*, pourra dire l'une, *nous regarde du haut de son esprit; elle ne daigne pas se mêler de notre conversation; elle ne joue point. Jouer avec des personnes comme nous, qui ne nous occupons qu'à des ouvrages des doigts! Cela serait trop au-dessous d'elle.*

3° Vous avez réuni chez vous tous les ridicules, en réunissant presque tous les goûts et en les cultivant. Vous ne vous êtes pas contentée d'étudier les langues, l'histoire, la philosophie; des talents particuliers vous ont tournée du côté de la poésie, et de tout ce qu'on appelle ouvrages d'esprit. Vous êtes en état de sentir les délicatesses d'une pièce, presque aussi bien que son auteur: autre défaut, encore plus grand que le premier; car par là, vous allez sur les brisées de plusieurs personnes des deux sexes, qui regardant avec un juste mépris ce qu'on appelle proprement Science, se piquent de tout ce qui est du ressort de l'Imagination.

Quand vous arrivâtes ici, on vous regarda presque comme un animal villageois, pilier de cabinet, vrai Savantas, qu'il fallait tourner en ridicule en lui contant quelques fleurettes. On s'imaginait que vous répondriez peut-être par un passage de Scaliger.

Il est vrai que l'on fut obligé de changer d'idée; et vous marquâtes entendre assez le badinage, pour sentir que celui que l'on voulait faire n'était pas des plus délicats. En cela même vous vous couvrîtes d'un nouveau blâme : on décida que vous ne pourriez pas avoir acquis tant d'esprit, sans un dessein prémédité de plaire aux Cavaliers : vous voilà donc convaincue du crime de *lèse-prétention ;* et vous sentez qu'il y a bien peu de femmes contre lesquelles l'on puisse alléguer le même argument.

4° Vous rendez justice au mérite et à la beauté de votre

sexe : c'est votre amour-propre qui vous met si fort au-dessus de l'envie; et jamais femme ne voudra convenir que ce soit par un principe d'humilité ou de modestie. Tout ce que l'on pourrait dire en votre faveur les choque; cela va si loin, qu'un pauvre auteur ayant voulu s'aviser de donner dans ce Journal une lettre à votre louange, fut presque confondu avec vous; et son ouvrage, qu'on aurait peut-être trouvé joli sans cela, fut regardé comme pitoyable. Le mien plaira sans doute; j'ai pris une route opposée.

Enfin, mademoiselle, il ne me reste plus qu'un article à toucher, qui vous met encore extrêmement dans le tort; vous n'avez pas vingt ans, et vous vous acquittez de vos devoirs avec toute l'exactitude qui vous est possible. Pleine d'amour et de respect pour la vertu, une équivoque vous fait rougir. Vous croyez bonnement qu'on doit suivre le précepte de saint Paul, et vous méprisez tout homme qui s'en écarte. Que sais-je? Vos ridicules s'accumulent sous ma plume.

Après tant de duretés, ne serait-il pas juste de dire ce que l'on trouve de bien chez vous?

La première chose qui se présente à mon esprit, c'est le manque de fortune; mais voyez quelle est la bizarrerie de l'esprit humain! Dois-je le dire? Oui, mademoiselle, je fais des vœux pour que la Providence me mette un jour en état de vous ôter cet avantage.

A présent, je vais vous donner une recette très simple, très courte, et très propre à vous guérir presque radicalement de toutes les espèces de ridicules dont vous charge le genre féminin. Le public ne doit-il pas me savoir gré de la facilité avec laquelle je lui donne mon secret? D'autant plus qu'il pourra servir à toutes les personnes qui seront dans votre cas. C'est à vous à qui elles auront l'obligation des soins que j'ai pris pour le découvrir.

RECETTE

Faites-vous arracher un œil, ou même deux, si le premier n'opère pas suffisamment.

Je suis, malgré tous ces défauts, avec une tendresse respectueuse, C. A. R.

(*Journal helvétique*, novembre 1757, pages 685 et suivantes.)

Le vent souffle, les années passent, et l'on voit se disperser les groupes qui s'étaient formés autour d'une aimable jeune fille. Isaac Cardoini se maria au mois d'août 1759 (1). Sa belle et nombreuse postérité fleurit aujourd'hui, quoique son nom soit éteint. Son collègue Francillon se maria l'année suivante (2). La carrière pastorale qu'ils ont parcourue dans l'Eglise de Genève a été longue et heureuse pour chacun d'eux; et le registre de la vénérable Compagnie, à la date de leur mort (3) rend hommage à leurs bons et loyaux services. François Des Arts est mort garçon. Quant à Paul-Frédéric Mollard, qui a été pasteur à l'Etivaz, c'est aux généalogistes vaudois à nous dire s'il s'est marié.

Je dois mentionner ici une conjecture de M. d'Haussonville. Il enrôle Moultou — qui était proposant, lui aussi — dans ce peloton de soupirants que nous venons de passer en revue. « Je crois, dit-il, que, sans doute avant son mariage, Moultou n'avait pas été tout à fait insensible à la beauté de Suzanne Curchod, et que l'affection fidèle qu'il conserva toute sa vie pour elle, n'avait fait que succéder à un autre sentiment. »

(1) Galiffe. *Notices généalogiques*, VI, 186.

(2) Galiffe. *Notices généalogiques*, V, 366.

(3) Jacob Francillon est mort à 64 ans, le 6 novembre 1796; et Isaac Cardoini, à 78 ans, le 16 juin 1804.

Voyons un peu. Au moment du mariage de Moultou avec Marianne Cayla (9 mars 1755) Suzanne Curchod n'avait pas encore dix-huit ans; à cette date, le cœur de la jeune fille était libre, puisque Gibbon, qui n'avait que dix-sept ans lui-même, n'avait pas encore paru à l'horizon de Crassier.

Nous ne savons pas si Marianne Cayla — qui était du même âge que Suzanne Curchod, à quelques semaines près qu'elle avait en plus — était aussi jolie, aussi gracieuse, aussi séduisante; mais nous savons qu'elle était riche: nous lisons son contrat de mariage (Delorme, notaire, XXII) où nous voyons qu'elle avait une dot de trente mille livres argent courant; or la livre argent courant valait trois florins et demi. Une dot de 105,000 florins était quelque chose de rare. Moultou lui même était au large: son père, par ce même contrat, lui assurait 60,000 livres argent courant. C'est dans ces conditions que Moultou aurait aimé Suzanne, et épousé Marianne. La conjecture de M. d'Haussonville est romanesque, et la conduite de Moultou ne le serait pas, si cette conjecture était vraie.

---

§ 7. Suzanne Curchod et Gibbon

J'ai grande envie de contredire encore une fois M. d'Haussonville; mais ce sera ici plus hasardeux. Il a eu sous les yeux l'original d'une lettre de Gibbon à Suzanne Curchod [1], datée du 24 août 1762. Cette date a-t-elle été bien lue? Toutes les vraisemblances indiquent que la lettre est de 1758. Il y est parlé dans le dernier paragraphe, de lettres écrites cette année-là; la lettre du 24 août y fait suite, une suite presque immédiate, semble-t-il. « Assurez M. et Madame Curchod de mon respect », écrit Gibbon: en 1762, le pasteur Curchod était mort depuis deux ans.

La longue lettre à Gibbon [2] du 21 septembre (1763) où Suzanne raconte toutes ses émotions pendant la longue attente, ne se comprend pas, si la lettre du 24 août n'est pas de 1758: « Votre lettre m'apprit le refus de M. Gibbon, et bientôt après me mit au bord du tombeau. *Mes parents désolés* n'apportèrent plus aucun frein à mes sentiments. Que ne vous écrivis-je point? Enfin vous me répondîtes.... Je vous écrivis les détails de quelques espérances de fortune qui s'ouvraient à *mes chers parents.* » Son père vivait donc encore: toute cette correspondance se place en 1758 et 1759. « Mais quelle fut ma douleur, lorsqu'au moment le plus affreux de ma vie,.... vous m'abandonnâtes. » En d'autres termes, quand le pasteur Curchod mourut au mois de janvier 1760, Gibbon, averti de la situation cruelle de Suzanne, garda le silence. Mais auparavant, il y avait eu des lettres échangées, et Suzanne avait reçu celle du 24 août,

(1) D'Haussonville, *le Salon de madame Necker*, I, 57.
(2) D'Haussonville, *le Salon de madame Necker*, I, 70.

qui ne peut donc être de 1762. — Une vérification serait bien utile.

En écrivant à Suzanne Curchod le lundi (23 mai 1763) Moultou lui parla d'une lettre adressée à Rousseau par madame la marquise de *Vernei*. (*Le salon de madame Necker*, I, 65.) Lisez : de *Verdelin*. Cette lettre a été publiée par Streckeisen (*Rousseau, ses amis et ses ennemis*, Paris, 1865, II, 494).

A la fin de l'année 1763, Suzanne Curchod alla régler à Montélimar les affaires de l'hoirie de sa grand' mère, Madeleine Albert. M. de Coston cite un acte notarié du 25 novembre 1763, portant constitution à Mlle Curchod d'une rente perpétuelle de 460 francs, payable en France, « Mlle Curchod déclarant que son intention est d'y établir sa résidence et de s'y habituer. »

Au printemps de l'année suivante, nous voyons par les dates de ses lettres qu'elle était à Neuchâtel le 19 avril 1764, et à Genève le 1er juin [1] suivant : « Je compte d'être en route le 11 de juin avec madame de Vermenou, chez qui je logerai à Paris. »

Dans ce même printemps de 1764, Gibbon quittait aussi notre pays, après une année de séjour. En partant pour l'Italie, il écrivait dans son journal : « Je quitte Lausanne avec moins de regret que la première fois. Je n'y laisse plus que des connaissances. C'étaient la maîtresse et l'ami dont je pleurais la perte. D'ailleurs, je voyais Lausanne avec les yeux novices d'un jeune homme. Aujourd'hui j'y vois une ville mal bâtie au milieu d'un pays délicieux.... Les femmes sont jolies, et malgré leur grande liberté, elles sont très

[1] Dans les *Lettres diverses recueillies en Suisse par le comte Fedor Golowkin*, Genève et Paris, 1821, cette lettre du 1er juin est datée de 1763 : il y a une erreur évidente dans le dernier chiffre.

sages. Tout au plus peuvent-elles être un peu complaisantes, dans l'idée honnête, mais incertaine, de prendre un étranger dans leurs filets. »

Le mot de *maîtresse*, que Gibbon emploie en parlant de Suzanne Curchod, n'est pas offensant pour elle, parce qu'il avait alors le sens de *personne aimée*, tout simplement. Mais la dernière phrase de ce petit morceau jette du jour sur les idées et la conduite du jeune Anglais.

Dans le troisième volume des *Miscellaneous Works* de Gibbon (Londres, 1815, in-4°) on voit son portrait à l'âge de 37 ans. Quoique Gibbon y ait déjà un double menton, il y est beaucoup moins laid que dans la célèbre silhouette qui est en tête de ses mémoires, et qui le représente vieilli, sa tabatière à la main; on peut même, en regardant cette gravure, imaginer qu'à vingt ans, dans la fleur de sa jeunesse, cet homme de mérite et d'esprit ait pu paraître séduisant.

A la fin de ce même volume, les éditeurs ont publié des lettres choisies dans la correspondance de Gibbon, (1) vingt-deux entre autres, à lui écrites par M. et Mme Necker; elles ne sont pas bien classées. Je vais essayer de préciser ou de rectifier quelques dates:

Lettre n° XV (page 606) datée : Paris, 29 juillet. *Ajouter*: 1781. Dans la table, cette lettre est indiquée comme étant de 1776. Mais elle est postérieure de peu de temps à la démission de Necker (19 mai 1781).

Lettre n° LI (page 650) datée: Rolle, ce jeudi. *Ajouter:* 11

(1) Entre autres une lettre (page 617) de madame du Deffand à Gibbon, datée de Paris, 12 novembre 1777 : elle n'a pas été recueillie par M. de Lescure dans la *correspondance complète* de madame du Deffand, qu'il a publiée en 1865. Cette lettre est mentionnée dans une lettre à Walpole, du 19 novembre 1777, où madame du Deffand lui dit: *J'ai écrit au Gibbon....*

octobre 1792. L'adresse aux citoyens de Genève, par M. de Châteauneuf, résident de France, est datée du dimanche 7 octobre 1792, et fut communiquée avec beaucoup d'appareil aux Genevois, le mercredi 10 octobre. (Rivoire, *Bibliographie historique de Genève au XVIIIe siècle*, n° 3567).

Lettre n° XLV (page 645) datée : ce dimanche matin. *Ajoutez* : 21 octobre 1792. Il y est dit en effet : « Les magistrats de Genève ont souscrit aux modifications proposées par M. de Montesquiou. » Or la convention fut signée le lundi 22 octobre 1792.

Lettre n° XLIX (page 648) datée : A Rolle, le 3 avril. *Ajoutez* : 1793. Cette lettre en effet a été écrite quelques jours après la lettre n° LXIII (page 668) datée de Rolle, 19 mars 1793.

§ 8. Le livre de Lady Blennerhassett

Lady Blennerhassett, née comtesse de Leyden — elle s'est mariée en 1870 — a publié en Allemagne une biographie de madame de Staël, très étoffée et faite avec beaucoup de soin; elle a été presque aussitôt traduite en français (1).

C'est un ouvrage qu'on peut comparer au livre de Desnoiresterres sur Voltaire, en ce qu'il doit être le point de départ de toutes les recherches ultérieures. Mais il y a une différence : dès le premier jour, Desnoiresterres était maître de son sujet; en écrivant son premier volume, il ne faisait pas son apprentissage d'écrivain, comme cela est arrivé à lady Blennerhassett, qui ne savait pas d'abord, semble-t-il, ce qu'elle se proposait d'écrire, la biographie de Mme de Staël, ou l'histoire du temps agité où elle a vécu. Lady Blennerhassett a hésité longtemps dans cette alternative, et n'est arrivée que tard à prendre le premier parti, qui était le bon. Il eût fallu, à ce moment, refondre une grande partie de son ouvrage, et réduire les deux premiers volumes à un seul : elle n'en a pas eu l'idée ou le courage.

La première moitié du livre a le caractère d'une compilation. Lady Blennerhassett, qui a étudié de près tout ce qui se rapporte à madame de Staël, n'a pas contrôlé de même ce qu'elle a rassemblé dans sa vaste introduction. Et par exemple, tome premier, page 11, elle cite un sot résumé que Jean de Muller a fait de l'histoire de Genève : « Après une longue sujétion, dit-il, Calvin lui apporta, avec la

(1) *Madame de Staël et son temps*, ouvrage traduit de l'allemand par Auguste Dietrich. Paris, lib. Westhausser, 1890, trois volumes in-8° de IV-618, 586 et 693 pages.

tyrannie ecclésiastique protestante, l'ombre de la liberté politique, que les générations ultérieures développèrent ». — Des quatre idées qui sont dans cette phrase, il y en a trois qui ne sont pas vraies.

Quand lady Blennerhassett arrive enfin à concentrer ses efforts sur le récit de la vie de madame de Staël, on peut la suivre avec confiance. J'ai noté quelques erreurs; on en trouverait d'autres; c'était inévitable. J'ai été étonné, je l'avoue, quand, en étudiant la liste des documents que lady Blennerhassett a consultés, je n'y ai trouvé que deux ou trois lacunes : elle n'a pas cité les *Mémoires* de Morellet, ni le troisième volume des *Miscellaneous Works* de Gibbon, dont il a été parlé au § 7.

Je vais feuilleter l'ouvrage de lady Blennerhassett, en faisant çà et là quelques remarques.

I, 8. *Par attachement pour son ancienne patrie*, au dire de lady Blennerhassett, le professeur Necker aurait donné, à une campagne qu'il acheta, le nom de « Germanie ».

Amour sacré de la patrie !...

Mais non; Germany n'est pas un nom de fantaisie. Le *Régeste genevois*, répertoire chronologique des documents relatifs à l'histoire du diocèse de Genève, nous apprend que ce nom de Germany appartenait déjà au moyen âge au hameau, voisin de Rolle, où le professeur Necker avait sa campagne. En l'an 1018, un fonds de terre dont il est dit : *jacet in Germaniaco*, fut l'objet d'un échange où intervinrent saint Odilon, abbé de Cluny, et le comte Humbert aux blanches mains.

Ne reprochons pas à lady Blennerhassett ce plaisant quiproquo. Elle n'a fait que copier M. J. Hermann (page 8 de son opuscule, note 1).

II, 232. « Le général Constant, père de Benjamin, et auteur lui-même de quelques nouvelles ».

Lady Blennerhassett fait ici une seule personne de deux frères : le général Juste de Constant, père de Benjamin; et le général Samuel de Constant, auteur de quelques romans, oncle de Benjamin. Quérard et d'autres ont fait la même erreur. Cp. Menos, *Lettres de B. Constant à sa famille*, Paris, 1888, page 9.

II, 244 et 245. « En septembre, madame de Staël alla faire un séjour à Lausanne, et ce fut à cette occasion qu'elle vit Benjamin Constant pour la première fois... On connaît le jour de cette première entrevue : c'était le 19 septembre 1794 ».

Cela serait en contradiction avec une lettre de madame de Charrière à Mlle L'Hardy, datée du 12 août 1794, et citée par M. Gaullieur dans le *Bulletin de l'Institut genevois*, III, 157 : « De retour à Lausanne, madame de Staël a vu Constant, et ils se sont admirés l'un l'autre. Elle lui a témoigné un extrême engouement; et lui, il m'est venu dire le sien pour elle ».

Je me suis laissé dire qu'on ne doit pas se fier aux dates des lettres de madame de Charrière, quand elles sont données par Gaullieur. C'était un éditeur de la vieille école, un contemporain de M. Gaberel. On m'assure qu'il a quelquefois réuni, en une seule lettre, des morceaux tirés de plusieurs lettres de date différente. Je n'ai pas vu les originaux, et qui sait où ils sont aujourd'hui ? Notons seulement qu'on a une lettre de Benjamin Constant, du 21 juillet 1794, qui est datée de Brunswick (1). Dans les trois semaines qui

(1) Melegari. *Journal intime de Benjamin Constant, et lettres.* Paris, 1895, page 225. La lettre qui suit (n° 33) est antérieure à celle qui est cotée n° 32, comme on le voit par ce qui est dit dans l'une et l'autre de son procès en divorce.

séparent ces deux lettres du 21 juillet et du 12 août, il y a place, *à la rigueur*, pour le retour de Brunswick à Lausanne, la première entrevue avec madame de Staël, et une apparition de Benjamin Constant à Colombier.

II, 306. Lady Blennerhassett mentionne l'*Essai sur les fictions*, sans donner la date de la publication, au moment où elle parle du retour de madame de Staël à Coppet, après que celle-ci eut passé à Paris toute la belle saison de 1795. Mais cet opuscule avait paru au commencement de l'année, comme le dit une lettre de madame de Charrière, du 12 mai 1795 : « madame de Staël, avant de partir pour Paris, a enrichi la Suisse d'un *Essai* ou *Traité sur les fictions...* » (*Bulletin de l'Institut genevois*, III, 160).

III, 53. « Le 20 janvier [1804] Benjamin Constant était arrivé à Weimar », nous dit lady Blennerhassett, qui s'appuie sur le *Journal intime* publié par Mlle Melegari (page 1). Mais quelques pages plus loin, en date du 9 [ventôse an XI = 28 février 1804] il est dit dans ce même *Journal* : « Je pars demain pour Leipzig, et ne quitte pas Weimar sans tristesse. *J'y ai passé trois mois* assez doucement ». Il faut donc que Benjamin Constant soit arrivé à Weimar au milieu de décembre, avec madame de Staël.

Si l'on admet que la copie du manuscrit du *Journal* a été bien faite, et si l'on tient à concilier deux passages qui se contrarient, on supposera, si l'on veut, qu'au mois de janvier Benjamin Constant avait fait une courte absence, pour rendre visite aux professeurs de l'Université d'Iena, par exemple.

III, 211 à 227. Lady Blennerhassett aurait pu se référer, en cette partie de son récit, aux *Mémoires* de Morellet, ou plutôt aux lettres qu'il écrivait à Rœderer en 1806 et 1807, et que les éditeurs de ses *Mémoires* ont placées dans le

second volume. Elles donnent quelques détails qui ne sont pas sans intérêt; on en jugera par ce passage d'une lettre datée de mars 1807 :

« La pauvre dame est toujours occupée du désir brûlant de revenir à Paris, ou du moins de s'en rapprocher de manière à pouvoir entretenir avec ses amis un commerce plus suivi. Hors de Paris, c'est le poisson hors de l'eau. Quelqu'un lui demandait : « Mais enfin, madame, vous pouvez avoir, à quelque distance de Paris, quatre ou cinq amis dont la société vous serait agréable? — Pendant quinze jours », répond-elle[1].

« Elle vient de faire pour cela une tentative dont je crains pour elle les suites. Voyant qu'on l'a soufferte à Acosta, près Meulan, depuis cinq ou six mois, elle a voulu acheter une petite maison à Saint-Germain. On lui a dit que cela était trop près de la Malmaison. Elle a acheté à Cernay une maison que vous pouvez avoir connue, appartenant à un procureur Deniset. Je sais qu'on a dit : « Mais cette vallée de Montmorency est un faubourg de Paris », et qu'on ne lui a donné, jusqu'à présent, aucune sûreté pour l'habiter. J'ai fait cette observation à son homme d'affaires, qui m'a dit qu'en ce cas, elle la revendrait en perdant dix mille francs. Voilà une belle opération de finance ».

III, 350. « Madame de Staël se mit en route dans les premiers jours de mars [1810] et se rendit au château de Chaumont-sur-Loire ». Mais Sainte-Beuve cite (*Nouveaux Lundis*, XII, 305) une lettre datée de Coppet, 10 avril, adressée à Camille Jordan; madame de Staël le charge de lui retenir une chambre dans un hôtel de Lyon pour le

(1) Il faut rapprocher cette parole du compte que nous établirons plus loin, de toutes les années pendant lesquelles Benjamin Constant a tenu fidèle compagnie à madame de Staël.

dimanche 15. Or le 15 avril, dans la série des années où cette lettre peut se placer, n'a été un dimanche qu'en 1804 et 1810. Au printemps de 1804, madame de Staël était en Allemagne. La lettre est donc de 1810; et madame de Staël, le 10 avril 1810, était encore à Coppet. Elle ne s'est mise en route qu'au milieu du mois d'avril, et non pas dans les premiers jours de mars.

III, 359. Lady Blennerhassett place dans le cours de l'hiver de 1809 les premières démarches que madame de Staël ait faites, depuis l'établissement de l'Empire, en vue d'obtenir la restitution des deux millions avancés par Necker. En réalité, elles avaient été faites déjà antérieurement, comme on le voit par une lettre de Morellet à Rœderer, du 7 avril 1808 : « Pendant que madame de Staël est à Vienne, où elle a, dit-on, des succès merveilleux, son fils aîné qui est ici à la poursuite de la liquidation des deux millions qu'il réclame, ne réussit pas moins. Il a beaucoup d'esprit... »

Il y a plus; une lettre mentionnée dans la *Revue des autographes*, n° 87, et datée d'Auxerre, 12 juillet [1806] est relative à ces deux millions que madame de Staël réclamait au Trésor. « Ma position, dit-elle dans cette lettre, me rend l'équité plus nécessaire qu'à personne ».

III, 363. « Après la publication de *Corinne*, nous l'avons dit, avait paru dans le *Moniteur* une violente critique du roman, due à la plume de l'Empereur. » Lady Blennerhassett s'appuie ici, comme déjà deux fois antérieurement (III, 198 et 231) sur un passage de Villemain, qu'il faut citer :

« Rien dans ce livre ne touchait au monde politique: Corinne était tout idéale. Cependant, s'il faut en croire une anecdote, le dominateur de la France fut tellement blessé du bruit que faisait ce roman, qu'il en composa lui-même une critique, insérée au *Moniteur*. Il y blâmait vivement l'inté-

rêt répandu sur Oswald, et s'en fâchait, comme d'un défaut de patriotisme. On peut lire cette critique amère et spirituelle. »

J'ai feuilleté inutilement le *Moniteur* pour y retrouver cet article; j'ai prié un de mes étudiants, M. Hermann Fricke, de faire après moi la même recherche; il n'a pas réussi plus que moi. Il se peut que l'article ait paru dans un autre journal; mais on fera bien de n'en plus parler, tant qu'on ne l'aura pas retrouvé.

Dans une lettre de Morellet à Rœderer, du 12 mai 1807, il est parlé d'une démarche dont lady Blennerhassett ne dit pas un mot: « La pauvre femme avait compté, dit-on, sur l'effet que produirait cette lecture (de *Corinne*) auprès de l'arbitre de son sort, pour en obtenir son retour. Elle lui avait envoyé son ouvrage, avec une lettre dont elle attendait beaucoup; et on dit que le livre n'a pas plu, et que la lettre n'a rien produit. »

On ne connaît pas cette lettre; mais on a celle que madame de Staël a écrite trois ans après à Napoléon, en lui envoyant le livre de l'*Allemagne*; il n'est pas invraisemblable qu'elle ait fait une tentative analogue au moment où elle publiait *Corinne*.

---

§ 9. Le baron de Staël-Holstein

Il est toujours difficile de se prononcer sur les différends d'un mari et d'une femme; il est presque impossible d'en juger à distance. Après cent ans écoulés, quand tous les témoins ont disparu, les maigres renseignements qu'on peut glaner çà et là dans quelques documents écrits, ne donnent à un judicieux biographe que le sentiment de son impuissance à se rendre compte de ce qui s'est passé.

Sacs et parchemins : ce titre d'un roman de Jules Sandeau est bien celui que mérite le récit du mariage de Mlle Germaine Necker avec le baron de Staël. La fille du banquier atteignait à peine treize ans que déjà les négociations avaient commencé; la dot espérée était d'un demi-million *de rente.* (1) Quand le mariage fut conclu, sept ans après, les articles du contrat furent bien loin de correspondre à ces calculs exagérés.

Les premières années semblent avoir été assez heureuses; les lettres qu'on a publiées, de madame de Staël à son mari, avec leur gracieux tutoiement, permettent de croire à une entente amicale. Mais le moment ne tarda pas où les époux cherchèrent le bonheur loin du foyer; et comme l'attention se portait volontiers sur madame de Staël, que son esprit étincelant mettait en vue, c'est sur ses écarts à elle que nous sommes le mieux renseignés. En 1793, elle quitta sa famille et ses enfants pour aller passer quelques semaines

(1) Lettres de M. de Staël au roi de Suède, du 27 juin 1779. Geffroy, *Gustave III à la cour de France.* Paris, 1867, pages 367 et 370. — Cp. d'Haussonville, *le Salon de madame Necker*, page 74. La dot fut de 650,000 livres de capital.

en Angleterre, auprès de jeunes seigneurs; et quand elle fit cette équipée, sa mère écrivait à Gibbon :

« Rolle, 2 janvier 1793.

« Votre chambre n'est plus occupée; après avoir essayé inutilement toutes les ressources de l'esprit et de la raison, pour détourner ma fille d'un projet insensé, nous crûmes qu'un petit séjour à Genève pourrait la rendre plus docile par l'influence de l'opinion. Elle a profité de cette liberté, et s'est mise en route plus tôt qu'elle ne nous l'avait fait craindre; et c'est sous de si fâcheux auspices qu'elle a commencé l'année, et qu'elle nous la fait commencer.

« Je n'ajoute rien de plus; il ne m'appartient pas d'être juge de cette conduite; j'aurais besoin d'un intermédiaire, et même d'un interprète entre le siècle et moi: car je n'entends plus sa langue; et malgré tout le dédain avec lequel on rejette les opinions qui ont guidé et embelli ma vie, je m'aperçois souvent qu'elles répandent encore quelques fleurs, même sur mes cheveux blancs. »

M. de Staël, de son côté, n'était pas irréprochable. Il faisait des dettes, c'était un bourreau d'argent: chose toujours fâcheuse, et surtout dans un temps où les orages de la Révolution ébranlaient les fortunes les plus solides et les placements les mieux équilibrés: il a été heureux pour madame de Staël, à cet égard, que M. Necker ait survécu à son gendre. S'il n'y avait eu que cela cependant, les plus grands torts ne seraient pas du côté du pauvre mari. (1) Nous devons, par égard pour madame de Staël, admettre qu'il y eut autre chose; et dans cette hypothèse, si nous ne savons pas

(1) Cp. Menos. *Lettres de Benjamin Constant.* Paris, 1888, pages 18 à 20.

au juste quels reproches adresser au gentilhomme suédois, nous ne verrons, dans le nuage qui nous cache ses fautes, qu'un sujet de louange pour celle qui n'a pas voulu médire du père de ses enfants.

Quelques mots jetés en passant sont tout ce que nous pouvons saisir; ces lignes, par exemple, que madame de Staël écrivait à Rosalie de Constant: « Tout mon sort est sur la tête de mon père; mais vous, qui n'avez *ni mari à craindre*, ni enfants à garder, il vous reste un avenir.... » Et cette courte phrase que Rosalie de Constant écrit à son frère: « Tu sais la mort *romanesque* de M. de Staël. » En accompagnant sa femme qui allait de Paris à Coppet, M. de Staël, frappé d'une attaque d'apoplexie, était mort dans une auberge au milieu du voyage. Si vraiment la mort de M. de Staël a été romanesque, assurément nous ne savons pas tout ce que se sont raconté les contemporains.

Le *Moniteur* du 28 floréal an X (18 mai 1802) reproduit un article du *Publiciste*: « M. le baron de Staël de Holstein, se rendant avec Mme de Staël à Coppet, pour aller de là aux eaux d'Aix en Savoie, a été frappé à Poligny d'une nouvelle attaque d'apoplexie qui a terminé ses jours. Tous ceux qui ont connu M. de Staël savent combien il a mérité, par la douceur de ses mœurs et la bonté naturelle de son caractère, l'affection, l'estime et les regrets de sa famille et de ses amis. »

De mortuis nil nisi bene: le journaliste s'est souvenu de cet adage. Mais il y a un mot à relever dans son article: une *nouvelle* attaque d'apoplexie: cela ne vient point à l'appui des conjectures que faisait naître cet autre mot de mademoiselle de Constant.

« Le baron de Staël, a dit Amiel, *fut sans doute un mari*

excellent, (1) mais il n'est fait mention de lui nulle part dans les ouvrages de sa femme. » -- J'en demande pardon à mon ancien maître, à mon ancien collègue. Madame de Staël a entretenu ses lecteurs de ses expériences conjugales, en termes très clairs: la page que je vais citer est parlante, et je ne comprends pas qu'un aussi fin lecteur qu'Amiel l'ait eue sous les yeux sans la noter au passage. On y est frappé, presque à chaque ligne, de paroles amères et pénétrantes :

« La tendresse conjugale, lorsqu'elle existe, donne, ou les jouissances de l'amour ou celles de l'amitié. Il y a dans ce lien, cependant, quelque chose de particulier, en bien et en mal, qu'il faut examiner.

« Il est heureux, dans la route de la vie, d'avoir inventé des circonstances qui, sans le secours même du sentiment, confondent deux égoïsmes au lieu de les opposer; il est heureux d'avoir commencé l'association d'assez bonne heure pour que les souvenirs de la jeunesse aident à supporter, l'un avec l'autre, la mort qui commence à la moitié de la vie. Mais, indépendamment de ce qu'il est si aisé de concevoir sur la difficulté de se convenir, la multiplicité des rapports de tout genre qui dérivent des intérêts communs, offre mille occasions de se blesser, qui ne naissent pas du sentiment, mais finissent par l'altérer. Personne ne sait à l'avance combien peut être longue l'histoire de chaque journée, si l'on observe la variété des impressions qu'elle produit; et dans ce qu'on appelle avec raison, le *ménage*, (2) il se rencontre

(1) Un témoignage favorable à M. de Staël est celui de sa belle-mère madame Necker, qui écrivait à Gibbon, le 12 juillet 1793 : « La mère des Gracques est ici, avec ses jolis enfants, et son mari *pour lequel j'ai beaucoup d'affection.* »

(2) Je crains que madame de Staël ne se soit fait une fausse idée de l'étymologie de ce mot. *Ménager* et *ménagement* viennent de *ménage* ; et l'inverse n'est pas vrai.

à chaque instant de certaines difficultés qui peuvent détruire pour jamais ce qu'il y avait d'exalté dans le sentiment; c'est donc de tous les liens celui où il est le moins possible d'obtenir le bonheur romanesque du cœur: il faut pour maintenir la paix de cette relation, une sorte d'empire sur soi-même, de force, de sacrifice, qui rapproche beaucoup plus cette existence des plaisirs de la vertu, que des jouissances de la passion. »

Cette page du livre *De l'influence des passions*, termine un chapitre qui est intitulé: *De la tendresse conjugale*, et dont le vrai titre pourrait être: Souvenirs et ressentiments d'une femme qui a été malheureuse en ménage. (1)

Je terminerai ce chapitre sur le baron de Staël, en rappelant qu'il a reçu le droit de bourgeoisie à Genève. Il n'en a pas fait usage, et madame de Staël ne s'en est jamais souciée. — Je cite le registre du Conseil :

19 Décembre 1789. — M. le Premier a rappelé que le Conseil avait préjugé que si le magnifique Conseil des CC l'autorisait à faire une réception extraordinaire de bourgeois, le premier usage qu'on ferait de cette autorisation, serait de conférer la bourgeoisie à M. le baron de Staël de Holstein, ambassadeur de S. M. Suédoise à Paris, qui a fait connaître au Sr Tronchin, après avoir eu l'agrément du Roi son maître, qu'il recevait avec joie et reconnaissance l'ouverture qui lui en avait été faite *(il en est parlé dans le registre du 4 décembre)*. Que le Conseil avait considéré l'admission de M. le baron de Staël au nombre de nos bourgeois comme égale-

(1) La première partie du chapitre: *De la tendresse filiale*, n'est également que l'explication rétrospective des difficultés qui avaient empêché mademoiselle Germaine Necker de vivre en bonne harmonie avec sa mère.

ment honorable et avantageuse pour la République, soit en faisant attention à sa personne, soit en l'envisageant comme un heureux moyen de resserrer les liens qui unissent S. E. M. Necker, son beau-père, à notre République.

Et en étant opiné, l'avis a été de créer bourgeois, par une élection spéciale, M. le baron de Staël, et de lui adresser en conséquence des lettres de bourgeoisie dans les termes les plus honorables, en les lui offrant dans une boîte d'argent aux armes de la Seigneurie. — *Cette nomination fut approuvée, trois jours après, par le Conseil des CC.*

---

§ 10. Benjamin Constant

Un fils unique, une fille unique, ne sont pas des personnes comme les autres, et ceux qui les épousent s'en aperçoivent presque toujours. Ils sont habitués à être centres; ils ont échappé à ces frottements continuels qui liment et polissent le caractère des frères et des sœurs; ils sont exigeants. Or madame de Staël était l'unique enfant de ses père et mère; et de même Benjamin Constant. Ne nous étonnons pas que dans le rapprochement de deux personnes ainsi prédestinées, les rapports aient été souvent difficiles.

Tous les contemporains qui les ont connus de près, ont été au courant de ce qui s'est passé entre eux. En dehors de cette tradition orale, circonscrite à quelques cercles choisis, et qui a fini par s'éteindre, comme cela arrive toujours, on avait quelques commérages de Loève-Veimars (dans la *Revue des deux mondes* du 1er février 1833, page 239) qui déroutent le lecteur autant qu'ils le renseignent: il y parle de « ce singulier trajet jusqu'à Auxerre que Benjamin Constant fit entre madame R..... et madame de Staël, *lorsque cette dernière partit pour l'Italie* »; — une anecdote citée par Sainte-Beuve, dans le portrait de madame de Staël: *Revue des deux mondes*, mai 1835, page 434; — deux lettres de Sismondi à madame d'Albany, des 22 juin 1812 et 14 octobre 1816; quelques fragments enfin d'une espèce de table des matières, que Benjamin Constant avait jetée sur le papier, dans le dessein d'écrire un jour ses Mémoires. Sainte-Beuve l'a citée plusieurs fois: « il en existe plus d'une copie », disait-il. On entrevoyait la vérité. La publication du

Journal intime et des lettres de Benjamin Constant [1] a levé beaucoup de voiles. Ce sont des documents véridiques; on ne doit pas oublier néanmoins qu'on n'entend là qu'une seule cloche, comme on dit. Il est vrai que le son de cette cloche n'est pas le même toujours:

Lettre à madame de Nassau, 29 mai 1795. « .... une personne dont tous les jours le cœur, l'esprit, les qualités étonnantes et sublimes m'entraînent et m'attachent davantage.... »

Lettre à madame de Nassau, [2] 15 mai 1797. « Un lien auquel je tiens par devoir, ou si vous voulez, par faiblesse; que je ne pourrai briser qu'en avouant que je suis terriblement fatigué: ce que je suis trop poli pour dire; — un lien qui me rend profondément malheureux, m'enchaîne depuis deux ans.

Donc, après les ivresses du début, la lassitude était vite

[1] *Journal intime de Benjamin Constant, et lettres à sa famille et à ses amis*, précédés d'une introduction par D. Melegari. Paris, 1895. — Menos. *Lettres de Benjamin Constant à sa famille*. Paris, 1888.

Le Journal intime avait déjà paru en 1887 dans la *Revue internationale* de Rome. Les lettres que Mme Melegari a publiées à la suite, appartiennent à des collections particulières.

Mme Menos a publié des lettres qui sont conservées à la bibliothèque de Genève. Le directeur M. Th. Dufour, les avait classées; et il avait mis toute sa sagacité à ranger en ordre chronologique beaucoup de lettres qui n'avaient pas de date. L'appui d'un érudit aussi distingué a cruellement manqué au recueil de Mme Melegari, où les lettres se succèdent et ne se suivent pas. J'ai relevé plus loin quelques-unes de ses erreurs.

[2] Je rectifie la date de cette lettre: le 26 floréal an V ne correspond pas au 18, mais au 15 mai 1797. On trouve dans le recueil de Mme Melegari d'autres erreurs de ce genre. Elle n'a pas consulté le *Manuel pour la concordance des calendriers républicain et grégorien*.

venue. Mais le charme était réel, il était durable, et Benjamin Constant en fut ressaisi maintes fois. Il le ressentait encore après la rupture dernière, après son mariage avec Charlotte ; et il écrivait en 1812 dans son journal intime : « Mme de Staël est en voyage avec Rocca ; *son souvenir me déchire....* Je fais le projet d'un voyage à Vienne. Cela m'a rappelé les efforts de madame de Staël pour m'y entraîner avec elle. Donc, ce que je n'ai pas voulu faire avec la plus spirituelle des femmes, je pense à le faire aujourd'hui avec Charlotte. Justice de Dieu ! »

Pendant plus de quinze ans, Benjamin Constant se débattit ainsi au milieu des contradictions de son cœur, tournant en cercle et n'avançant pas. Sa cousine Rosalie assistait à cette lutte intérieure avec un regard attentif ; en dépouillant sa correspondance avec Charles de Constant son frère [1], on aurait mois par mois la chronique de cette liaison qui s'éternisait en devenant toujours plus amère. Quand on suit dans les textes cette longue histoire, un peu fastidieuse si l'on ose dire, on finit par prendre intérêt à madame de Staël. Elle n'était plus aimée, et elle aimait toujours.

Au milieu de toutes les écritures qui, dans ces dernières années, ont été versées au procès encore pendant entre ces deux grandes mémoires, on ne doit pas oublier que les

[1] Il y a peu de lettres de Rosalie où ne se trouvent quelques mots sur *la célèbre,* comme elle appelait madame de Staël. Une des boutades qu'elle cite, fera sourire les riverains du lac Léman : « La célèbre.... disait qu'elle aimerait mieux Lausanne que Genève : « Si je me retire une fois, ce sera à Lausanne : d'abord, parce qu'on me dira : *Ah ! vous voilà ! Nous sommes bien aises de vous voir.* A Genève on me dirait : *Vous êtes bien aise de revenir à nous ; nous l'avons bien prévu !* »

documents essentiels font toujours défaut : les lettres échangées entre madame de Staël et Benjamin Constant n'ont point été livrées à notre curiosité.

Je vais essayer de suivre, année par année, les voyages et les séjours qui les rapprochaient et les séparaient alternativement, depuis le jour où madame de Staël devint veuve, jusqu'au moment final où leur ancien attachement se trouva éteint tout à fait.

1802

En revenant de Paris avec sa femme, M. de Staël était mort le 9 mai, dans une petite ville du Jura. Ce jour-là, Benjamin Constant était à Paris; il ne tarda pas à rejoindre madame de Staël. La lettre n° 85 du livre de Mlle Melegari, datée de Coppet, est de la seconde quinzaine de mai : « Je n'ai aucune nouvelle de Paris, depuis deux jours que je suis ici, que celles que les papiers publics m'ont apportées. Il me semble que le Sénat n'a pas répondu à l'attente du Consul, et que la question sur laquelle le peuple va être appelé à se prononcer, n'est pas précisément celle que le Sénat avait posée. » — En effet, le Sénat avait proposé, le 8 mai, de proroger pour dix ans les pouvoirs du premier Consul. Ce n'était pas ce que voulait Bonaparte : aussi, deux jours après, on prit d'autres dispositions, et la question soumise au peuple français fut celle-ci : Bonaparte sera-t-il consul à vie? -- Vient ensuite la lettre n° 84 : « Les registres pour les votes sur le consulat à vie doivent être fermés partout. » Elle est postérieure de quelques jours à la précédente.

Benjamin Constant habita Coppet et Genève jusqu'au printemps de l'année suivante. Rosalie de Constant écrivait à son frère : « La célèbre et Benjamin sont à Genève..... Je crois toujours plus qu'ils passeront tout l'hiver à Genève. Une lettre de Talleyrand y engage la dame. »

1803

Il était encore à Genève le mardi 8 mars 1803, quand y arrivèrent les numéros du *Publiciste* des 11 et 12 ventôse an XI, qui parlaient du procès de Peltier. — Mlle Melegari (page 322) a lu Pelletin.

Il partit pour Paris dans les premiers jours d'avril, et alla presque aussitôt s'établir à sa campagne des Herbages en Seine-et-Oise, où il passa quelques mois.

Dans l'automne de cette année, madame de Staël qui voulait rentrer à Paris, et qui n'osait pas s'y établir tout droit, vint rôder autour de cette ville. Mais elle était surveillée, et reçut bientôt l'ordre de quitter la France. Benjamin Constant se décida à l'accompagner en Allemagne. Notons ici une des rares erreurs du recueil de Mlle Menos. La lettre LXIII, adressée de Francfort à Rosalie de Constant, ne saurait être du 1er octobre 1803; elle est du 1er décembre.

1804

Après avoir passé l'hiver avec madame de Staël, Benjamin Constant se sépare d'elle à Leipzig au milieu du mois de mars. Elle allait à Berlin; il revient à Weimar, part de là pour Lausanne où il apprend la mort de M. Necker (9 avril). Il se décide alors à repartir [1] pour rejoindre en Allemagne madame de Staël; il la retrouve à Weimar, et retourne avec elle en Suisse. Ils passent ensemble la belle saison. Avant la fin de l'année, elle part pour l'Italie, et Benjamin Constant pour Paris.

1805

Revenue d'Italie au commencement de l'été, madame de Staël vit bientôt arriver à Coppet Benjamin Constant. Ils

[1] La lettre datée de Schaffouse (Melegari, n° 99) est du 15 avril, et non pas du 15 août.

passèrent ensemble quelques mois à Coppet, et l'hiver à Genève.

1806

Benjamin Constant fit un petit voyage à Dôle, chez son père (Menos, LXVIII). Il était de retour à Genève le 18 février (Melegari, n° 117).

Dans une lettre du 28 mars, il explique à sa tante qu'il avait loué à la rue des Chanoines, dans la même maison que madame de Staël, un appartement tout à fait séparé du sien.

A la fin d'avril (d'après une lettre à Camille Jordan, datée : Près d'Auxerre, ce 1er mai) madame de Staël partit pour la France. Benjamin Constant, quelques semaines après (Melegari, n° 119) alla la rejoindre à Auxerre. Pendant un an, madame de Staël erra de lieu en lieu dans la province française. Benjamin Constant lui tint souvent compagnie, et souvent aussi on le voit dater ses lettres de Paris, dont le séjour ne lui était pas défendu. Il y revoit Charlotte de Hardenberg (1) dont il parle souvent dans son journal de cette époque (pages 118 et suivantes). C'est aussi à Paris, semble-t-il qu'il écrit en quinze jours son roman d'*Adolphe*.

1807

Mme de Staël fut invitée à se retirer à Coppet, où elle arriva au commencement de mai. Benjamin Constant l'y rejoignit au milieu de juillet; pendant les semaines qui suivirent, on le voit aller et venir sur la route de Coppet à Lausanne. Une scène passionnée, que Rosalie de Constant a racontée à son frère (Menos, page 41) eut lieu à Lausanne

(1) Au mois de mai 1809 (Menos, CXXIII) il fait remonter à trois ans en arrière sa nouvelle intimité avec Charlotte.

le mardi 1er septembre 1807. Benjamin la mentionne dans son journal (page 125) et y fait allusion dans une lettre à sa cousine Rosalie (Menos, LXXVIII) et dans une lettre (Melegari, n° 101) à madame de Nassau: « .... l'affection profonde dont madame de Staël m'a donné tant de preuves, et une dernière qui, pour être inconsidérée dans sa forme, n'en est que plus touchante pour moi.... » La date de 1804, donnée par l'éditeur à cette lettre, est évidemment fausse.

Benjamin Constant rongeait son frein; et pour se distraire, il entreprit son drame de *Wallenstein*. Dans les premiers jours de décembre, madame de Staël partit pour Vienne, et Benjamin pour la France. A Besançon, il se rencontra avec Charlotte de Hardenberg (journal, page 128; cp. Menos, XCIII, dernières lignes). Il s'arrêta ensuite à Brévans chez son père pendant quelques semaines, et n'arriva à Paris qu'en février.

1808

Au mois de juin, en allant de Paris à Coppet; et au mois de décembre, en faisant le chemin en sens inverse, Benjamin Constant fit un séjour à Brévans. Il se maria avec Charlotte de Hardenberg pendant le second de ces séjours: c'est ce que dit Mlle Menos, et elle a raison. Le mariage aurait eu lieu au mois de juin, d'après Benjamin lui-même, madame Récamier, Sainte-Beuve, lady Blennerhassett et Mlle Melegari; et ils sont tous dans l'erreur.

Benjamin Constant, d'abord. Il avait rédigé, je l'ai dit, une espèce de table des matières, en vue d'écrire ses mémoires : elle porte : « Mariage secret, le 5 juin 1808. »

Benjamin Constant n'était pas ferré sur les dates. Au temps de sa jeunesse, voyageant en Angleterre, il avait envoyé à madame de Charrière un projet d'épitaphe :

« Benjamin de Constant, né à Lausanne le 25 novembre 1767. » On lit dans son journal, page 79 : « C'est aujourd'hui, 3 octobre [1804] que je suis né, il y a de cela trente-sept ans »; tandis que plus loin, pages 117 et 130, il a retrouvé la vraie date de sa naissance, le 25 octobre. Sa mémoire l'a trompé, tout simplement, quand à la fin de sa vie, en préparant la rédaction de ses souvenirs, dans une note hâtive, il a placé son mariage au mois de juin. Qu'on relise les vingt-deux lettres qu'il a écrites à madame de Nassau, pendant le second semestre de 1808, elles ne se comprennent pas dans cette hypothèse, tandis que tout est uni et clair, si le mariage a eu lieu en décembre.

Sainte-Beuve a publié dans la seconde édition du tome XI des *Causeries du lundi*, une note qu'il avait prise plus de trente ans auparavant, après un entretien avec madame Récamier : *Il épouse Charlotte secrètement (juin 1808).*

Mme Récamier tenait ce renseignement de madame de Staël, et Benjamin Constant a remarqué que celle-ci était dans l'erreur, justement sur ce point. Il écrit en effet (Menos, CLIX) à sa tante : « Puisque j'ai dit mon mariage, il y a trois mois, je pouvais le dire au moment où il a été fait. Mme de S., d'ailleurs, se trompe sur l'époque; mais peu importe. »

Lady Blennerhassett a bien vu que la date de juin 1808 ne s'accorde pas avec les lettres publiées par Mlle Menos; et elle explique (III, 292) pourquoi elle a maintenu cette date quand même. Elle s'appuie « sur les indications des contemporains », lesquels se sont trompés; — sur l'autorité de Sainte-Beuve, qui a emboîté le pas derrière eux : qu'y a-t-il de plus naturel et de moins probant ? — sur « les notes du *Journal intime* fournies par la famille, qui fixent le mariage au 9 mai 1807 » : le bel argument pour le placer au

5 juin 1808 ! — « M. Menos, dit-elle enfin, peut s'être trompé d'année, au cas très probable où les lettres qu'il publie étaient imparfaitement datées. » Mlle Menos, dans un livre destiné au grand public, n'a pas pris le soin méticuleux de placer entre crochets les additions qui complètent les dates des lettres autographes adressées à madame de Nassau; mais j'ai ces lettres sous les yeux. Le recueil de Mlle Menos en a vingt-deux pour le second semestre de 1808; il y en a onze de la même époque, qui sont restées inédites dans le dossier. La date de 1808 est de la main de Benjamin Constant dans quelques-unes d'entre elles — huit, si j'ai bien compté; — dans d'autres, elle a été ajoutée par madame de Nassau; dans d'autres encore, et ce sont les plus nombreuses, par M. Th. Dufour. Il y a des incertitudes, il y a eu des erreurs peut-être, quand on a voulu préciser après coup le mois et le quantième; mais toutes les lettres se tiennent et se correspondent; celles qui sont restées inédites viennent à l'appui de ce qui a été publié. L'examen des documents originaux dissipe le doute que propose lady Blennerhassett.

Quant à Mlle Melegari, pages xliij, xliv et 128, elle s'en réfère à Sainte-Beuve et à la table des matières des mémoires de Benjamin Constant, sans discuter les données nouvelles et décisives qui avaient été introduites dans le débat par Mlle Menos.

Je reprends la suite que je cherche à tracer, des allées et venues de nos personnages. Le problème est ici plus compliqué, parce qu'il faut désormais suivre aussi la marche de Charlotte, et nous ne sommes pas au clair sur ce qui la touche. Il semble qu'après s'être séparée du général Du Tertre, elle soit allée en Allemagne dans sa famille. Pendant l'été, avec sa tante, sa cousine et le mari de celle-ci, elle fit

un voyage en Suisse. Benjamin Constant, qui était arrivé à Lausanne tandis que madame de Staël, sans se presser, revenait d'Allemagne, alla voir Charlotte à Neuchâtel. Un billet de lui à madame de Nassau, resté inédit dans les cartons de la bibliothèque de Genève, mérite d'être publié. Il est daté simplement : *Une heure du matin.* Mme de Nassau, en mettant plus tard en ordre les lettres de son neveu, et en les cotant, y a inscrit : *Août 1808.* Je me sépare de M. Th. Dufour, qui a maintenu cette date. En comparant ce billet avec la lettre XCI du recueil de Mlle Menos, je le place dans les premiers jours de juillet 1808 :

« Vous m'avez parlé devant Mlle Rieu, ma chère tante, de ma course à Neuchâtel : d'où je conclus qu'elle sait quelque chose sur les raisons qui m'y font aller. Mais quoi qu'il en soit, je vous prie d'empêcher qu'elle n'en dise rien, ni à Rosalie, ni à personne. Quoique je sois déterminé à me délivrer de l'épouvantable dissimulation que je m'étais imposée, et qui me révolte tellement que j'en étouffe au physique comme au moral, cependant, le secret n'étant pas le mien, je ne puis rien vous dire qu'à mon retour, surtout n'ayant pas pu vous parler seule ce soir ; et même, dans mon plan de tout dire à une personne intéressée, je tiens encore au silence pour quelque temps vis-à-vis du public. Au reste, je verrai plus clair dans mes affaires et vous en dirai davantage, après-demain.

« Jusqu'alors, ma chère tante, je vous demande le même secret que vous m'avez gardé jusqu'ici.

« Mille tendresses et bonne nuit. — Une heure du matin. »

Après cette course à Neuchâtel, d'où Benjamin Constant revint très satisfait de son entrevue avec Charlotte, il alla échouer à Coppet, où venait d'arriver madame de Staël ; et

pendant les cinq mois qui suivirent, occupé qu'il était de l'impression de son *Wallenstein*, il eut des courses à faire à Genève à cet effet, à Lausanne pour revoir Charlotte. Il semble (Menos, page 269) qu'il n'ait pas accompagné madame de Staël à la *fête des bergers*. — « Singuliers bruits sur Charlotte à Interlaken : pourquoi je ne veux pas les approfondir », est-il dit dans les notes déjà citées.

A la fin de septembre *(lettres inédites à sa tante)* il s'absenta pendant quinze jours pour aller chez son père ; et, j'imagine, pour y installer Charlotte, qui s'était séparée de ses parentes, une fois terminé leur voyage en Suisse. Elle consentit (Menos, CXXII) à s'enterrer à Brévans pendant trois mois ; il promit de l'y rejoindre après avoir terminé l'impression de *Wallenstein*. Il revint en effet à Brévans au milieu de décembre et l'y épousa. Il avait mis sa tante au courant de ses projets : elle seule, à l'exclusion de sa cousine Rosalie [1], qui n'apprit rien que longtemps plus tard, avec tout le monde ; ce qui lui donna un mécontentement naturel et légitime : car elle aimait Benjamin, et elle était discrète. Mais elle avait un sens droit et ferme : c'est son jugement et ses reproches que craignait son cousin.

Il écrivait de Genève à sa tante, le 6 décembre 1808 : « J'entrevois le port » ; de Brévans, le 15 : « Je touche au terme » ; et plus tard : « Mon père nous a tirés d'embarras, et son autorité ne nous a pas moins servis contre nous-mêmes que son zèle contre les obstacles extérieurs. Nous nous sommes mariés secrètement chez lui, devant un ministre protestant ». Cette union, à vrai dire, n'avait pas de valeur légale ; et même le pasteur, en la célébrant, s'était

[1] « Nous n'avons pas été en confiance, et nous nous sommes trop peu vus, cet été », lui écrivait-il en janvier 1809.

mis dans un mauvais cas : aussi ne l'a-t-il pas couchée sur ses registres. Dans ses lettres des 9 décembre 1809 et 4 janvier 1810, Benjamin se tue à dire que son mariage n'a jamais été nul. Il réussit à cette époque à le faire régulariser : c'était le plus sûr. Les gens de la Commune, au mois de mai 1871, ont détruit les papiers qui nous renseigneraient à cet égard.

1809

Depuis la fin de 1807, nous n'avons plus le *Journal intime* pour nous renseigner ; pendant les premiers mois de 1809, les lettres de Benjamin, abondantes toujours et très sincères en définitive, mais datées de Paris où la police épiait tout, sont écrites avec plus de réserve qu'auparavant : « toutes les lettres, dit-il, étant lues par de très honnêtes gens, que cependant je ne puis pas mettre dans ma confidence. »

Au milieu de cette obscurité, nous voyons cependant que Charlotte avait accompagné Benjamin à Paris et vivait à l'hôtel, avec lui ; mais on ne savait pas leur mariage. Elle se faisait appeler madame de Hardenberg ; et Benjamin, qui avait été si longtemps le sigisbée de madame de Staël, joua pendant quelques mois le rôle de sigisbée auprès de sa propre femme. « Elle a pris, écrivait-il à sa tante, par la vie que je lui ai fait mener depuis que nous sommes unis, une véritable horreur pour les auberges. »

Dans les premiers jours de mai, Charlotte de Hardenberg vint débarquer à Sécheron près Genève ; et dans un entretien qu'elle eut avec madame de Staël, elle lui apprit son mariage. Les lettres de Benjamin des 13, 16, 17, 20 et 24 mai, nous renseignent amplement sur l'imbroglio qui s'en suivit. Benjamin crut couper le nœud gordien en partant pour Dôle ; madame de Staël (Menos, CXXVIII ; Melegari. n° 130)

envoya son fils à sa poursuite. « Il est venu me trouver à Dôle; je l'ai vu hors de lui », écrivait Benjamin Constant, qui alors, accompagné de Charlotte, alla rejoindre à Lyon madame de Staël : « Séjour à Lyon; empoisonnement tenté par Charlotte sur elle-même », a-t-il écrit dans la table des matières déjà citée. Il fit partir la pauvre Charlotte pour Paris, en écrivant à sa tante, le 2 juillet, comme si sa femme y était déjà établie; et il resta lui-même à Lyon avec madame de Staël, qui était venue assister dans cette ville à des représentations théâtrales, et qui écrivit à cette occasion deux lettres à Talma (1) datées des 4 et 8 juillet 1809. Puis il revint avec elle à Coppet, où il demeura trois mois: « Dernier séjour intime, dit-il, quoique orageux, avec madame de Staël. » — Orageux, parce que celle-ci, sachant que le mariage célébré à Brévans était sans valeur légale, s'imaginait qu'il se pourrait rompre, et qu'elle ressaisirait Benjamin. Il semble qu'elle se soit livrée à cette dernière espérance avec une espèce d'acharnement. — Enfin M. de Constant put quitter Coppet le 19 octobre, et rejoindre sa femme à Paris.

Je me suis efforcé de dénouer de mon mieux les difficultés d'un problème dont les données sont faussées peut-être par les lettres mêmes sur lesquelles seules on peut s'appuyer. Le lecteur attentif aura remarqué que je comprends la suite des faits autrement que Mlle Menos (pages 320 et 323). « Charlotte et Benjamin s'étaient quittés à Dôle », nous dit-elle. Mais non. L'empoisonnement de Charlotte nous est attesté de deux côtés: par ce qu'on a appelé *le carnet* de Benjamin Constant, et par le récit que madame Récamier en

(1) Tissot, *Souvenirs historiques sur la vie et la mort de Talma*. Paris, 1826.

a fait à Sainte-Beuve (1). Cette scène tragi-comique implique la présence simultanée, à Lyon, de madame de Staël et des deux époux. Ceux-ci étaient à Dôle au mois de juin; ils sont venus de Dôle à Lyon, et c'est à Lyon qu'ils se sont séparés.

Le 1er août, Benjamin Constant raconte à sa tante que « *de Paris*, il y a environ un mois, » il a notifié son mariage à ses beaux-frères. Mlle Menos s'en étonne dans une note, parce que, dit-elle, le 2 juillet, Benjamin était à Lyon. Mais puisqu'il venait de faire partir sa femme pour Paris, il aura pu lui remettre des lettres portant la date de cette ville, en la chargeant de les mettre à la poste à son arrivée.

1810

« Ma chère tante, toutes mes affaires sont en règle; j'ai déclaré mon mariage; je viens de régler mes affaires pécuniaires avec madame de Staël » écrivait Benjamin le 4 janvier. Il semblait que tout fût fini entre elle et lui. Quelque temps après, on le retrouve à Coppet (2) et quelques mois plus tard (Menos, CLXXV) il alla passer avec madame de Staël six semaines à Blois; il écrit à ce propos: « Ma tête se trouble entre Charlotte et madame de Staël. Je perds vingt mille francs en un jour (13 octobre 1810). Charlotte et madame de Staël en présence; madame de Staël part pour Genève; Charlotte et moi retournons à Paris. (20 octobre). Je continue à jouer, et je perds toujours. » — Rosalie fut informée de ces pertes au jeu par son frère Charles, qui passa par Paris à ce moment; on regrette que Benjamin ait

(1) *Causeries du lundi*, seconde édition du tome XI.

(2) Melegari, n° 128; lettre datée du mercredi 28 mars 1810 (voir ce qui y est dit des fêtes du mariage de Napoléon avec Marie-Louise). — Menos, CLXIX.

essayé de se justifier en déguisant la vérité. Une lettre inédite à sa tante (1er novembre 1810) nous le montre occupé de la vente d'un immeuble qu'il possédait à Paris.

1811

Au commencement de l'année, Benjamin Constant vint passer quelques mois dans notre pays: « Mme de Staël me ramène à Coppet, écrit-il; c'est la dernière fois que j'ai vu Coppet. Luttes contre mon père, contre Charlotte, contre madame de Staël. » Le journal de Benjamin nous manque encore pour ce temps. Ses lettres ne nous renseignent que sur ses démêlés avec son père: les pertes qu'il avait faites à la table de jeu ne lui permettaient pas les larges concessions qu'il aurait consenties en des temps plus heureux.

« Luttes contre madame de Staël,..... » toujours? N'aurions-nous pas cru qu'elle ne songeait plus à lui, que les souffles d'un printemps nouveau avaient chassé les feuilles d'automne, toutes sèches et flétries? Les documents nous manquent: passons, ou plutôt arrêtons-nous.

Je ne veux plus mentionner qu'un seul témoignage, mais bien expressif, celui-là. A la suite des *lettres de Benjamin Constant à madame Récamier*, madame Lenormant a publié des fragments inachevés, parmi lesquels un piquant morceau sur madame de Staël: Benjamin y a dessiné son portrait d'un crayon moqueur. Les colères éclatantes ou concentrées, le mécontentement redoublé dont témoignent si souvent les lettres qu'on a de lui, la fatigue avec laquelle il a supporté son long esclavage: malgré tout cela, son cœur n'était pas libre. Pendant vingt ans il a aimé madame de Staël, jusqu'au moment où ils se revirent en 1814. Mais ces quatre pages de froide ironie, qu'il a écrites peu après, la main qui les traçait est celle d'un homme qui définitivement n'aimait plus.

---

§ 11. La politique de madame de Staël

En politique, madame de Staël était un enfant de la balle. Fille d'un ministre influent, elle avait été élevée au milieu du bruit des affaires d'Etat; femme d'un ambassadeur, dès les premières années de son mariage, elle avait assisté à l'ébranlement qui précéda et qui préparait la Révolution; elle avait pris une part passionnée à ces débats, à ces agitations; comme le pays lui-même, elle était ivre de cette vie nouvelle. Quand vinrent les jours de terreur, le spectacle était encore si captivant qu'elle eut peine à s'en détacher : aussi courut-elle quelques risques à son départ tardif de Paris; et quand elle se fut réfugiée à Coppet, sa mère écrivait à Gibbon, le 21 septembre 1792 :

« Au milieu de ces malheurs, l'arrivée de l'ambassadrice nous a soulagés d'un poids terrible; le sentiment de ses dangers nous fait oublier la déraison qui les avait fait naître; mais malgré sa grossesse et ses alarmes précédentes, le repos auquel nous la contraignons n'a pas pour elle tout l'attrait que vous imaginez. »

Madame de Staël revint s'établir à Paris aussitôt qu'elle vit jour à le faire (1); dans le grand désarroi qui régnait, elle put alors, plus librement qu'à aucune autre époque, s'abandonner à son violent désir de jouer un rôle politique; et ce désir, mauvais conseiller, fit d'elle la confidente de

(1) On voit dans une lettre du 24 novembre 1794, adressée à Alexandre de Lameth (*Catalogue d'autographes de M. Bovet* Paris, 1885, page 286), avec quelle attention ardente elle était suspendue au mouvement politique, et combien elle avait aspiré à rentrer dans le tourbillon.

ceux qui préparaient le 18 fructidor. Ce jour-là, elle se mit du mauvais côté; dans les jours qui suivirent, elle racheta son tort en sauvant quelques-unes des victimes de ce coup d'Etat.

On ne sait pas bien, on ne peut pas suivre jour par jour tout ce qu'a pu faire et dire madame de Staël au moment où les affaires de Suisse sont devenues un des objectifs de la politique française. Si les lettres qu'elle écrivait à cette époque à son père, se sont conservées, tout pourra s'éclaircir un jour. A l'heure qu'il est, nous n'avons pour nous renseigner que le récit du long entretien qu'elle eut à ce sujet avec le général Bonaparte (*Considérations sur la Révolution française*, III, 27) et quelques lignes du général La Harpe, adressées au peintre Brun, à Versoix, et qui sont datées de Paris, 10 nivôse an VI (30 décembre 1797) :

« C'est la Staël qui, par ses intrigues, a empêché que le rapport ne fût fait plus tôt; elle part; je voudrais que le feu commençât par leur château de Coppet; car c'est une infernale gueuse. »

(*Bulletin de l'Institut genevois*, XXIV, 116.)

Voilà des paroles qui appellent un commentaire; je voudrais, pour l'écrire, avoir plus de données. -- La Harpe, c'est le grand patriote vaudois, celui que Juste Olivier a loué en beaux vers :

Le vieux La Harpe! Ainsi l'ont vu nos pères,
Antique et pur sous un front de vingt ans.
A notre tour nous l'avons vu, mes frères,
Jeune de cœur, tout jeune en cheveux blancs;
Et sa mémoire est comme un bel ombrage
Où nos enfants aimeront à marcher ....

Il faudrait entrer dans le détail des intrigues qui aboutirent à l'entrée des Français en Suisse, pour expliquer ce que

c'était que « le rapport », dont le retard irritait La Harpe. Quant à la menace qu'il profère, le temps était proche encore où Sismondi, dans les semaines qui suivirent le 14 juillet 1789, voyait brûler les châteaux des environs de Lyon. La Harpe voulait que son pays fût libre, fallût-il que le fer et le feu vinssent aider à une œuvre qu'il jugeait sainte : ne lui demandez pas de ménagements pour ceux qui lui barraient le chemin. Nous remarquerons seulement à ce propos que madame de Staël, au temps du Consulat et de l'Empire, a trop oublié le grand service que Bonaparte a rendu à la civilisation : c'est lui qui a mis enfin un terme aux agitations révolutionnaires, si voisines toujours des excès dont on trouve la pensée dans la lettre de La Harpe.

Quelques années plus tard, aux derniers jours qui précédèrent son long exil, madame de Staël assistait en désespérée aux triomphes du Premier Consul : « Le jour du Concordat, a-t-elle dit, Bonaparte se rendit à l'église de Notre-Dame dans les anciennes voitures du Roi, avec les mêmes cochers, les mêmes valets de pied marchant à côté de la portière ; il se fit dire jusque dans le moindre détail toute l'étiquette de la cour; et, bien que premier Consul d'une république, il s'appliqua tout cet appareil de la royauté. Rien, je l'avoue, ne me fit éprouver un sentiment d'irritation pareil. Je m'étais renfermée dans ma maison pour ne pas voir cet odieux spectacle..... »

C'est en ces termes que madame de Staël parle des fêtes de Pâques 1802, de ce jour glorieux où le *Moniteur* du 28 germinal an X annonçait à la première page la paix d'Amiens, « la plus belle que la France ait signée », en même temps que la paix rendue à l'Eglise par le Concordat; tandis qu'à la seconde page on lisait un article de

Fontanes sur le *Génie du christianisme*, « qui ouvre avec tant d'éclat et de si heureux auspices la littérature du XIXe siècle », disait le critique avec une juste et prophétique admiration. Mme de Staël demeurait bien éloignée de l'enthousiasme (1) qui faisait dire à l'ami de Châteaubriand :

« Cet ouvrage longtemps attendu, et commencé dans des jours d'oppression et de douleur, paraît quand tous les maux se réparent, et quand toutes les persécutions finissent..... La religion, dont la majesté s'est accrue par ses souffrances, revient d'un long exil, dans ses sanctuaires déserts, au milieu de la victoire et de la paix. »

Le Concordat a été plus bienfaisant encore que ne le fut l'Edit de Nantes, puisque c'est à la majorité du pays qu'il a rendu le libre exercice du culte; il a fermé une plaie qui avait été béante et sanglante pendant dix ans; il a été fait avec un sentiment si équitable des droits de l'Etat et des intérêts de l'Eglise, que dans un pays labouré par les révolutions, il aura eu bientôt une durée séculaire. Et quand s'est accompli ce grand acte de réparation sociale, on voit madame de Staël s'attacher à de misérables détails d'étiquette; elle se choque de ce que le Consul a des voitures et des valets..... Mme Necker a parlé quelquefois de la déraison de sa fille : en vérité c'est le mot propre, pour caractériser ce manque de jugement.

On a souvent rappelé, sans jamais en peser les termes, cette parole qu'elle a prononcée quand Napoléon revint de

(1) « On travaille avec zèle au rétablissement des préjugés religieux », disait Benjamin Constant au printemps de l'an V (*Des réactions politiques*, page 33.) Cette mauvaise humeur qu'il avait eue en voyant la renaissance des idées religieuses, je crains que madame de Staël ne l'ait partagée.

l'île d'Elbe : « C'en est fait de la liberté s'il triomphe, et de l'indépendance nationale s'il est battu. » Mais non. Il a été battu à Waterloo, et la France n'a point perdu son indépendance. Pour la maintenir, pour échapper à une mutilation de territoire, elle avait sa maison royale, la sagesse et le courage de Louis XVIII. Mais les services que la vieille race de ses rois a rendus à la France en 1815, l'opinion aveuglée a été cinquante-cinq ans sans les voir; et madame de Staël était abandonnée à toutes les erreurs de son temps et de ses entours. Quand elle écrivait [1] au printemps de 1814 : « L'histoire d'Angleterre se recommence. Puissions-nous revenir à la Restauration de 1688 ! » elle ne voyait pas distinctement les journées de juillet, et le rôle qu'y a joué Louis-Philippe; mais elle eût partagé, si elle eût vécu jusqu'à cette époque, l'ardeur et les illusions des 221; et pas plus qu'eux, elle n'aurait su voir, derrière la révolution de 1830, celle de 1848.

En définitive, on ne s'étonne point que madame de Staël n'ait pas eu le don de plaire aux hommes de gouvernement. Méconnaître les services rendus, et s'imaginer facile la tâche de gouverner la France [2], voilà ce qu'elle a fait au temps du Consulat, ce qu'elle a refait au temps de la Restauration : comment le lui auraient-ils pardonné, ceux qui avaient tenu le gouvernail pendant l'orage ?

---

(1) *Coppet et Weimar*, page 266.

(2) « Ces princes, en Angleterre, je leur peignais l'état de la France, ce qu'elle demandait, *ce qu'il était si facile de lui donner*. » Paroles citées par lady Blennerhassett, III, 616.

§ 12. La correspondance de madame de Staël

Il y a des écrivains, comme Montesquieu et Buffon, dont la vie n'a rien eu de romanesque et d'aventureux : ce sont des hommes posés, à carrière bien régulière. On ne négligera pas de recueillir leurs lettres ; mais elles n'offrent pas un vif intérêt. Dans la correspondance de Voltaire, il y a quelques parties qui sont aussi plates et aussi insignifiantes ; mais que de branches de ce vaste recueil, où l'on est séduit par l'esprit le plus souriant ! que de pages où l'on sent palpiter la vie ! La correspondance de Rousseau a quelque chose de dense et de serré ; on y rencontre pourtant de très beaux morceaux. Les lettres de Diderot à Mlle Volland sont dans ses œuvres une des parties les plus agréables à lire. La renommée de Joseph de Maistre a certainement gagné à la publication de ses lettres, qui ont montré un homme simple, un père de famille, derrière l'écrivain autoritaire et paradoxal. L'an dernier, M. Edmond Biré a donné une intéressante esquisse (1) de ce que sera la correspondance de Chateaubriand, si on se décide un jour à la publier.

Quant à madame de Staël, il y a eu un parti pris : *La volonté de madame de Staël est une raison décisive de s'interdire la publication de ses lettres*, écrivait son gendre (2) à M. Gaullieur ; et Sainte-Beuve fut menacé d'un procès (3)

(1) *Correspondant* du 25 juin et du 10 juillet 1898.

(2) Lettre du duc Victor de Broglie, du 28 juin 1844, dans le *Bulletin de l'Institut Genevois*, XXXIII, 313 ; et page 17 du tirage à part. Cp. Menos, *Lettres de Benjamin Constant*, page 66.

(3) Correspondance de Sainte-Beuve, tome second, lettres du mois de mars 1868.

quand il publia les lettres qu'elle avait écrites à Camille Jordan.

Néanmoins on a vu paraître de temps à autre, çà et là, quelques-unes de ses lettres. Lady Blennerhassett les cite presque toutes dans les notes de son livre ; et elle a eu aussi communication de deux branches encore inédites de cette correspondance : les lettres adressées à Meister et à Nils de Rosenstein.

De ces lettres dispersées de madame de Staël, la liasse la plus considérable a été publiée par madame Ch. Lenormant ; c'est une série de lettres adressées à la duchesse de Saxe-Weimar et à madame Récamier. (1) Lady Blennerhassett va un peu loin en disant (III, 231) à propos d'une de ces lettres, qu'elle « porte dans le volume une date fausse, *comme d'ailleurs presque toute la correspondance.* » Il s'agit d'une lettre datée de Lyon, 5 mai [1807]. Lady Blennerhassett veut qu'elle ait été écrite à Dijon ; en vérité je ne vois pas pourquoi ; je dirai même qu'en la relisant : « Me voici, chère amie, *dans une ville qui est une patrie pour vous....* Camille [Jordan] parle de vous comme moi.... Je serai après-demain à Coppet » je ne vois que des raisons de croire que madame Lenormant a exactement copié l'original qu'elle avait sous les yeux. — Il y a plus : Sainte-Beuve cite (*Nouveaux lundis*, XII, 306) une lettre de madame de Staël à Camille Jordan, datée de Lyon, dimanche 3 mai [1807]. Elle l'invite pour le lendemain. Elle était donc à Lyon le 3 et le 4, et n'a pas pu revenir sur ses pas pour écrire de Dijon, le 5 mai, à madame Récamier.

Il est vrai qu'ailleurs madame Lenormant a laissé échapper des fautes évidentes :

Page 58, deux fois Vienne pour Weimar.

(1) *Coppet et Weimar,* Paris, 1862.

Page 149, « une fête de Bergen en Suisse. » J'imagine qu'il faut lire: une fête de *bergers*. C'est celle dont il est parlé dans l'*Allemagne:* « la fête des bergers qui a été célébrée l'année dernière au milieu des lacs, en mémoire du fondateur de Berne. »

Page 218. Lettre datée: Genève, octobre 1812. « Vous ne nous avez pas dit un mot du passage de l'Empereur à Châlons. » En octobre 1812, madame de Staël était en Suède, et l'Empereur en Russie. C'est dans l'intervalle du 6 novembre 1811 (où Napoléon était à Cologne) au 12 novembre (jour où on le retrouve à Saint-Cloud) qu'il a pu passer par Châlons. La lettre doit être des derniers jours de novembre 1811.

Page 241, « il y a bientôt quatorze mois que je ne vous ai vue. » Cela permet de dater du mois d'août 1811 les lettres des pages 205 et 207.

Page 314. « Florence, le 23 mai 1816. Nous comptons quitter Florence le 20 de mai. » On voit bien qu'il y a une faute; mais des deux dates, quelle est celle qu'il faut corriger? La dernière, sans doute: car la *Revue des autographes* (n° 149) mentionne une lettre de madame de Staël, adressée au sculpteur Tieck (à propos du buste de M. de Rocca) et datée de Florence, 27 mai [1816].

Le catalogue de la collection d'autographes de M. Bovet (Paris, 1885) contient l'analyse de trois lettres de madame de Staël, l'une desquelles, adressée au comte de Champagny et datée de Coppet, 24 octobre 1808, est en désaccord avec ce que dit lady Blennerhassett (III, 251) à l'occasion du séjour de madame de Staël à Vienne en 1808: « L'ambassadeur de France, Andréossy, eut toutes sortes d'attentions pour elle. » — Tout au contraire, madame de Staël se plaint dans cette lettre que le ministre ait interdit au général Andréossy de

venir chez elle ou de la recevoir chez lui. « Dans quel pays puis-je aller, si je n'y ai pas l'appui de l'ambassadeur de France? » Elle comptait passer l'hiver à Vienne auprès de son second fils; mais elle ne pourra accomplir ce projet que si les ordres donnés au général Andréossy sont révoqués.

Un autre passage de cette lettre: « .... m'occupant *depuis une année* d'un ouvrage sur la littérature allemande ... » ne s'accorde pas avec ce que dit madame de Staël, qui parle de six ans de travail (*Dix années d'exil*, II, 1.) Lady Blennerhassett renchérit encore là-dessus (III, 355) et parle de six années *entières*. La première idée du livre de l'*Allemagne* remonte sans doute au voyage que fit madame de Staël dans l'hiver de 1803 à 1804; mais dans les mois qui suivirent, elle écrivit: *Du caractère de M. Necker et de sa vie privée;* vint ensuite son voyage en Italie; *Corinne* l'occupa depuis son retour jusqu'au printemps de 1807; et ce ne fut qu'alors qu'elle entreprit la composition de son livre sur l'*Allemagne*.

Quelques billets de madame de Staël, publiés par M. Galiffe (*D'un siècle à l'autre*, Genève, 1878, tome second, pages 308-346) permettent de préciser les dates de son voyage dans le Nord, qu'elle a raconté dans *Dix années d'exil*. Elle était arrivée à Saint-Pétersbourg au milieu du mois d'août 1812 (page 314) et n'y resta que peu de temps, puisqu'elle était déjà le 16 septembre à Abo en Finlande (page 316). Elle ne quitta la Suède que dans la seconde quinzaine de mai 1813 (page 343).

M. John Galiffe, en publiant ces billets qu'il avait trouvés dans les papiers de son père, a cru devoir se mettre en garde contre un reproche qui lui pouvait venir des hoirs de madame de Staël:

« Nous n'ignorons pas, dit-il, que nous agissons en oppo-

sition avec les désirs exprimés par sa famille, qui non contente de provoquer le retour de toutes ses lettres disséminées en tout pays, pour les vouer au feu ou à l'oubli, a prononcé en outre une sorte d'anathème contre quiconque n'entrerait pas dans ses vues de discrétion.

« Mais nous ne sommes pas seul à penser que, bien loin de servir les intérêts de leur illustre parente, ses héritiers lui ont fait ainsi un tort très réel. Tous ceux de ses contemporains qui ont eu le privilège de l'approcher, s'accordent à dire combien sa parole éloquente, sa conversation, toute sa personne enfin, étaient supérieures encore à ses œuvres littéraires; combien l'exquise bonté, la générosité, la franchise, la soif de justice et d'équité de ce grand caractère se voyaient mieux dans l'abandon des causeries intimes que dans ses écrits les plus soignés, et par cela même toujours plus ou moins empreints de la phraséologie apprêtée et redondante de l'époque.

« C'est donc grand dommage que la postérité ait été privée de ses épanchements familiers, qui seuls, à défaut de sa conversation, auraient pu donner quelque idée de ce que la femme la plus distinguée du siècle était sans les cothurnes d'une position aussi éminente. »

J'ai passé quelque temps à chercher et à lire les lettres dispersées de madame de Staël, et je n'oserais dire que je les estime à aussi haut prix que feu M. Galiffe, mon aimable et savant collègue. En rassemblant tout ce qui a été mis au jour jusqu'ici, on n'aurait qu'un recueil de papiers décousus: documents précieux sans doute, mais de lecture un peu cahotante. Il en serait autrement si l'on se décidait à publier quelques-unes des branches où les lettres se suivent et s'enchaînent: la correspondance avec Meister, par exemple, ou les lettres à M. Necker. Celles-ci surtout

seraient les bienvenues; nous y verrions madame de Staël jeune encore, et déjà mêlée aux grands événements de son époque, emportée aussi par les orages de la passion. Si le respect que lui inspirait son père ne lui a pas permis les confidences, elle y aura tout fait entendre, et nous y retrouverions les agitations de son âme mobile.

---

§ 13. Lettres inédites de madame de Staël

Dans les papiers légués par Charles de Constant à la bibliothèque de Genève, il y a quelques lettres et billets de madame de Staël. En 1888, Mlle Menos en a publié plusieurs dans son Introduction aux *Lettres de Benjamin Constant à sa famille* ; je donne ici le reste de ce petit dossier.

I

A Rosalie de Constant.

Sur tout ce que vous me dites, mademoiselle, de la fille qui vous a servie, j'ai fort envie de la prendre pour mon fils ; mais cependant il faudrait la voir ; et je ne sais pas comment la faire venir à Coppet, sans apprendre à la bonne qui est auprès d'Auguste que je ne la garde pas, et produire une scène fâcheuse pour l'enfant. Oserais-je donc vous prier, vous qui êtes aussi bonne qu'aimable, de vous donner la peine d'expliquer à Magdelaine qu'il faut qu'elle vienne à Nyon, et de là à pied à Coppet, en demandant Eugène mon domestique, comme chargée d'une commission pour lui. Je lui payerai sa peine, comme de raison.

Mais comment pourrai-je assez vous remercier d'avoir bien voulu entrer dans ces détails d'inquiétude maternelle ? Il est vrai qu'on me dit que vous remplissez les devoirs du titre de mère auprès de vos jeunes frères et sœurs, et que vous consacrez à votre intérieur des agréments qu'il serait si heureux de rencontrer dans le monde.

Mr. votre père ne voudrait-il pas me prêter un de ses charmants romans ? On a plus besoin que jamais de quitter l'histoire.

NECKER, baronne Staël de Holstein.

31 août.

II

A la même.

J'ai appris, mademoiselle, avec bien de la peine, la blessure de Mr. votre frère. Donnez-moi des nouvelles, je vous en prie, de sa santé : tout ce qui vous touche intéresse, dès qu'on a eu le bonheur de vous voir.

Oserais-je vous demander de m'envover la bonne à Nyon le plus tôt possible? Je m'y établis samedi.

Ce 18 septembre (1) Coppet.

III

A la même.

Un Français nous écrit du 30 décembre [1794] d'Utrecht: « Les Français ont pris l'île de Bomel; mais on l'avait d'avance évacuée, parce qu'elle était trop grande pour qu'on pût la garder. »

Ne savez-vous rien de votre frère? Je mérite, ma chère Rosalie, que vous me fassiez partager ce qui vous intéresse.

IV

A la même.

J'ai été chez vous pour vous voir, vous remercier, et vous féliciter: je n'ai trouvé personne.

(1) Quelques lignes, glanées dans les *Papiers de Barthélemy*, récemment publiés, permettraient de dater cette lettre de 1793:

Venet à Deforgues, 22 décembre 1793, Mme de Staël, dans sa campagne de Nyon, s'entoure de Français, ex-constituants, qui sont venus l'y rejoindre de Londres, et qu'elle présente comme des négociants suédois.

Le même au même, 14 mars 1794. Mme de Staël est toujours d'une manière fort originale dans les environs de Nyon ; de tous les prétendus négociants suédois qu'elle avait rassemblés autour d'elle, il ne lui reste plus que Mathieu Montmorency.

Dites-moi si pour me faire jouir de votre bonheur, vous ne voudriez pas venir *tous* dîner chez moi mercredi: je vous enverrais ma voiture. Tâchez de me prouver que mes billets ont sur vous le même empire que les vôtres sur moi.

Si vous venez, dites à Mr. votre père qu'il serait bien aimable d'amener son voisin Mr. Gondoin. Je n'invite pas le Chinois: c'est en son nom qu'il faut se rassembler. (1)

Dimanche soir.

V

A la même.

Voilà 55 volumes, (2) ma chère Rosalie, dont vous êtes chargée plus spécialement encore que je ne l'étais du matelas; et j'espère qu'ils vous amuseront davantage. Pensez à moi dans tous les petits airs, et croyez qu'ils n'ont aucune impression douce que je n'adresse à vous, et à tout ce que j'aime chez vous.

Ce lundi à 10 h.

VI

A la même.

Mardi soir.

Eugène prétend, ma chère Rosalie, qu'il vous a remis un plus grand nombre de livres de musique; il se trompe peut-être; mais je vous prie d'y regarder, sans vous en inquiéter si cela n'est pas: car c'est fort égal, au fond.

Avez vous lu le livre de Benjamin? (3) Je suis bien sûre

(1) *C'est-à-dire, si je comprends bien:* Vous viendrez tous: je n'adresse pas d'invitation particulière et directe à votre frère qui revient de Chine; c'est en son honneur que cette réunion aura lieu.

(2) Des cahiers de musique, à ce qu'il semble.

(3) Il s'agit sans doute de la brochure intitulée: *De la force du gouvernement actuel de la France et de la nécessité de s'y rallier.* S. l., 1796. 112 pages in-8o.

du plaisir que vous aurez à lire un ouvrage qui a déjà le suffrage de tout ce qui l'a lu, et tiendra la première place parmi tous les écrits que la Révolution a fait naître.

Adieu, ma chère Rosalie : faites-moi donner le *Médecin de la montagne* (1) à mon retour.

VII

A la même.

Voulez-vous me rendre les ballets, dont vous ne sentez pas assez le prix, et que Charles n'est pas trop disposé à m'accompagner, si j'en juge par son brusque départ du Bois de Cery (2), que je ne puis encore lui pardonner. Pour nous mieux quereller, voulez-vous jeudi de ma cousine et de moi ?

Je ne sais pas si vous serez toujours en défiance avec moi ; mais je chercherai si souvent les occasions de vous voir, qu'il vous sera au moins prouvé que c'est un de mes plus doux plaisirs.

VIII

A la même.

J'ai osé, ma chère Rosalie, donner votre adresse pour m'écrire de Paris. Si vous recevez quelque chose à quoi vous n'entendiez rien, envoyez-le moi.

Vous avez eu de bonnes nouvelles de Victor ; que dit le courrier d'aujourd'hui ? Celui d'Angleterre est-il arrivé ?

Donnez-moi un jour pour dîner chez moi avec Mr. votre père. Mes chevaux sont à vos ordres.

Ce lundi.

(1) Est-ce un roman ? Est-ce un livre de médecine ?

(2) C'est une propriété de campagne, dans les environs de Lausanne.

IX

A Monsieur Samuel Constant, à Lausanne.

Ce 20 septembre [1797.]

Perlet n'est point en prison, monsieur; mais il est condamné à la déportation par un décret des Conseils [1]. Je n'ai point de crédit; mais je n'en sais aucun qui dans ce moment puisse faire rapporter un décret de déportation. On l'a demandé avec instance pour l'homme du monde le plus intéressant, pour Sicard, l'instituteur des sourds et des muets, et l'on n'a pu l'obtenir jusqu'à présent. Perlet n'est pas pris, c'est beaucoup; et je crois qu'il s'est arrangé avec un patriote, Lenoir-Laroche, pour qu'il continuât son journal sous le nom du *Surveillant politique*; je sais aussi que ce pauvre Perlet a beaucoup perdu, et parce qu'on a brisé ses presses, et parce qu'on a déchiré un très beau Don Quichotte sur papier vélin, qu'il avait acheté.

En recevant votre lettre, monsieur, j'ai pris tous ces renseignements sur la personne qui vous intéressait : c'est à ce faible mérite qu'il faut me résigner. On a dans les révolutions beaucoup de moyens de faire du mal, et bien peu d'être utile : c'est une sorte de mouvement que ceux même qui l'ont donné ne peuvent arrêter; et le nouveau tiers, en poussant ainsi tous les esprits à l'extrême, a amené ces malheurs, qu'on ne peut plus lui reprocher maintenant qu'il est vaincu, et qu'on use ainsi de la victoire.

Vous allez voir chez vous une nouvelle émigration; tous ceux qui sont rayés provisoirement, ne sortant que momentanément de France, et devant continuer leurs sollicitations, obtiendront sans doute une exception favorable en Suisse.

[1] Cette lettre est postérieure de quinze jours au coup d'Etat du 18 fructidor.

Cette révolution du 18 fructidor n'a point coûté de sang; mais il en résulte une suite de malheurs particuliers, dont l'étendue et la durée sont incalculables. Au reste, nous causerons sur ces évènements extraordinaires; et j'aurai du plaisir à vous raconter des faits, pour obtenir vos réflexions.

Avant trois semaines, je serai en Suisse, au moins pour y rester deux mois; votre neveu ne m'accompagnera pas; mon séjour sera court, et ses succès sont très grands ici dans le parti qu'il aime. A la réinstallation du Cercle constitutionnel, il a prononcé devant deux mille personnes un discours qui a été applaudi comme Gracchus à Rome. Vous concevez qu'il se trouve bien en France. Il y fait à moi, et à ce qui m'est cher, tout le bien qu'il peut; et c'est à lui seul que je dois de pouvoir exister en France. Mes principes ne suffiraient pas à me faire pardonner mes sentiments.

Benjamin ne vous a pas répondu, parce que tout ce qui vivait à Paris et s'occupait des affaires publiques a vécu depuis deux mois dans une angoisse inexprimable. Mais il m'a répété combien il était malheureux de l'apparence d'un tort envers vous.

Daignez parler de moi à Rosalie. Dites à Mad. (*déchirure*) que je suis impatiente de la revoir, et que votre (*déchirure*) dispose en ma faveur tous ceux que je vais retrouver avec [*un*] sensible plaisir.

Pour vous, monsieur, j'espère que dans [*peu de*] temps, vous croirez au tendre dévouement que j'aime à [*vous*] consacrer.

X

A Monsieur Samuel Constant, à Lausanne.

Ce dimanche 8 juin [1800].

C'est moi, monsieur, qui ne vous exprimerai jamais assez

selon mon cœur l'émotion sensible que votre lettre m'a fait éprouver. Quel est le jeune homme qui pourrait peindre avec autant de chaleur une impression agréable? Quelles sont les facultés que vous prétendez avoir perdues, quand il vous reste un tel charme de pensées et de tournures ? Sans doute j'ai joui de ce que vous étiez content de moi; mais j'ai joui plus encore de retrouver tout votre esprit et toute votre âme. Si vous veniez passer quelques jours avec nous, peut-être cette distraction vous conviendrait-elle; et ce qui est bien sûr, c'est que nous en serions vraiment heureux. Ce n'est pas une vaine politesse, c'est une tendre affection qui m'engage à vous presser.

Votre neveu sera ici le 1er de juillet. Il demande un congé de deux mois pour Genève au Tribunat. S'il ne consultait que l'intérêt des affaires qu'on y traite, il pourrait en vérité s'absenter pour plus longtemps. Ce sont des rentiers à 15 mille livres de rente, les sénateurs à 25, les législateurs à 10; et le vrai tribun, le vrai sénateur, le vrai législateur, c'est Bonaparte. Le pays s'en trouve beaucoup mieux. N'est-ce pas alors le cas d'oublier les principes ? C'est ce que l'on fait assez généralement.

La santé de Constance est meilleure, n'est-ce pas ? Donnez-moi quelques détails sur la vôtre, avant que je vous revoie. On me dit que vous avez éprouvé une crise salutaire. Je trouve une telle vie morale dans ce que vous écrivez, que je ne puis me défendre d'espérer que votre santé est meilleure. S'il vous fatiguait de m'en donner des nouvelles, est-ce que l'aimable Rosalie ne consentirait pas à m'écrire quelques lignes ?

Mon père prend à vous un intérêt qui, j'en suis sûr, vous serait doux à éprouver.

XI

[*A Rosalie de Constant.*]

Je vous porte à moitié chemin cet exemplaire que vous désirez, ma chère Rosalie; je crois que vous y trouverez plus encore que vous n'espérez. Votre cousin, qui n'a point de prévention pour ce genre, en est tout à fait épris; et séparés, nous avons pleuré aux mêmes chapitres, et presque aux mêmes pages. Ah ! croyez que c'est par les larmes surtout qu'on se ressemble et qu'on s'aime : la gaîté n'est pas le réel de la vie.

J'ai pensé à votre pauvre père avec un sentiment digne de vous être offert : faudrait-il en effet ne se retrouver nulle part, et qu'il ne restât rien de ce qu'on a tant aimé ?

Adieu, ma chère Rosalie; vous me donnerez vos ordres pour Paris avant mon départ.

Ce jeudi 13 novembre [1800.]

Mon père me charge de vous dire que l'exemplaire est offert par lui.

XII

[*A la même.*]

J'ai reçu une si aimable lettre de Benj., de Dôle, que je suis tentée de vous tout pardonner. Mais, je vous en prie, songez qu'avec autant d'esprit que vous en avez, on exerce une puissance; et qu'il faut ne pas s'en servir pour faire de la peine. Il y a beaucoup de choses dans le cœur qu'on ne dit pas; mais quand une personne qui ne vous a pas fait de mal vous prie de respecter son sort quel qu'il soit, il me semble qu'on ne doit pas se hasarder à causer des chagrins dont on ne pourrait mesurer l'étendue.

Si vous étiez libre un jour, vous devriez venir dîner avec mon père et moi. Quand et comment peut-on vous voir ?

Ce mercredi.

XIII

[*A*] *madame Achard, à Saint-Jean* (1)

Si vous et vos enfants, vous voulez de moi dimanche à 5 heures, *dear* madame, j'accepte avec plaisir et reconnaissance. Nous viendrons deux, parce qu'il se peut que mon fils soit arrivé d'ici là. — Mille amitiés.

Le bruit se répand que l'archiduc Jean va venir à Berne.

Vendredi.

XIV

Pour M. Charles Constant, à Saint-Jean (2)

Benjamin vient de me dire que M. de Rebecque vous avait dit que j'avais vu la lettre que vous lui aviez écrite à Dôle. Je ne l'ai pas vue : *Ainsi je n'ai pu lui dire que je l'avais vue*, encore moins la juger.

Quand M. de Rebecque m'en dit en conversation les expressions (de cette lettre) je lui dis que cela me paraissait un peu dur; mais que c'était dans la franchise un peu vive de votre caractère, d'être ainsi ; et que je l'avais quelquefois éprouvée.

J'aurais dit cela devant vous, comme en arrière; et en général, je vous prie de croire que jamais je ne prononce sur une personne que je considère, un mot qu'elle ne pourrait entendre.

Je suis triste d'une scène qui doit faire mal à tout le monde; mais n'oubliez pas que la vieillesse et le malheur doivent tout désarmer; ne vous laissez pas aigrir par personne; et souvenez-vous que le frère de votre père est tout ce qu'il vous reste de ce passé que rien ne pourra vous rendre. Je voudrais vous raccommoder tous. Mais la seule chose à laquelle je ne puis consentir, c'est que mon nom soit cité autrement que dans la ligne de la plus pure vérité.

Venez me voir. Adieu.

(1) Mme Achard était la belle-mère de Charles de Constant.

(2) Cette lettre doit être du mois de février 1811.

§ 14. Que reste-t-il de madame de Staël?

On ne rouvre aujourd'hui les ouvrages de sa jeunesse, jusqu'à *Delphine* inclusivement, que parce qu'elle y a livré au lecteur quelque part d'elle-même, et qu'une si riche nature donne du prix à tout ce qui la dévoile. C'est cela seul qui intéresse encore; tout le reste est suranné.

Corinne est une grande toile, une noble peinture, qui se place à côté du *Télémaque*, de la *Nouvelle Héloïse*, et des *Martyrs*; mais dans ce groupe on préfèrera sans doute les livres de Fénelon, de Jean-Jacques et de Chateaubriand, qui contiennent de plus belles pages, écrites d'un style enchanteur. Le roman de Fénelon et celui de Rousseau, dans les premiers jours de leur vogue, ont eu un succès plus retentissant; et les *Martyrs*, avec les poésies d'André Chénier, marquent une des grandes dates de la littérature française : ils ferment, et ferment glorieusement, cette période de près de trois siècles, qui s'était ouverte avec le livre de Joachim Du Bellay, et son conseil « d'amplifier la langue françoyse par l'immitation des anciens aucteurs grecz et romains. »

Madame de Staël a été un témoin de son temps. Spectatrice passionnée, elle a été admirablement placée pour tout embrasser de son regard. Elle avait dix ans quand son père fut nommé directeur du Trésor français. Quarante ans plus tard, et bien près de sa fin, elle recevait dans son salon les arbitres de l'Europe, le vainqueur de Waterloo et l'empereur de Russie. Dans l'intervalle, elle avait tout vu, la France et l'étranger, le peuple en révolution, la cour des rois, les écrivains et les philosophes dans leur cabinet de travail. Elle avait représenté, en face de l'empereur Napoléon, la résis-

tance de l'esprit à la force. Ses souvenirs étaient aussi vifs que variés, et les livres où elle les a consignés sont des témoignages historiques dont l'intérêt ne s'effacera pas.

Les contemporains qui ont lu le livre *De l'influence des passions* n'ont pas eu besoin de notes pour saisir au vol toutes les allusions politiques dont à certains endroits il est, pour ainsi dire, tissu; mais à nous autres, lecteurs d'un autre siècle, en suivant ce texte où les noms propres sont absents, il nous faut une perpétuelle tension d'esprit pour nous rendre compte de ce que l'auteur avait en vue; et trop souvent nous abandonnons une page sans goûter la satisfaction d'avoir vu clairement à qui en avait madame de Staël, au moment où elle l'a écrite.

M. Auguste de Staël a été l'éditeur des *Dix années d'exil*, et dans sa préface il raconte que sa mère, « lorsqu'elle conçut le plan de son ouvrage sur *la Révolution française*, tira de la première partie des *Dix années d'exil* les morceaux historiques qui entraient dans son nouveau cadre..... J'ai suivi, dit plus loin M. de Staël, la marche tracée par ma mère, en retranchant tous les morceaux qui avaient déjà trouvé place dans son grand ouvrage politique. »

Aujourd'hui que les *Considérations sur la Révolution française*, avec leur titre et leurs théories démodées, n'offrent plus aux lecteurs le même attrait qu'en 1818, au moment de leur premier succès, il serait intéressant de voir publier une nouvelle édition des *Dix années d'exil*, conforme au manuscrit orignal, où seraient réintégrés à leur vraie place tous les morceaux que le premier éditeur en a éliminés.

L'*Allemagne* demeure l'œuvre principale de madame de Staël. Depuis le temps de Boileau, où la critique française était si mal informée des choses du dehors, où le nom de

Shakespeare lui était inconnu, jusqu'à notre époque où le réseau des communications littéraires internationales est complètement établi, il a été fait à cet égard des progrès successifs ; pendant deux siècles, on voit s'échelonner des tentatives, suivies d'un succès croissant, pour faire connaître à la France les autres littératures européennes et l'esprit des peuples étrangers. Quand on parcourt du regard la série de ces efforts dignes de louange, on ne trouve aucun ouvrage, ni les *Lettres* de Voltaire *sur les Anglais*, ni les histoires littéraires de Sismondi, de Ginguené et de Taine, que l'on puisse égaler au livre de l'*Allemagne*. Le livret de Voltaire n'en a pas l'ampleur, et les autres ouvrages qu'on pourrait citer, n'en ont pas eu l'influence.

Ce livre de madame de Staël a été favorisé de deux merveilleuses coïncidences : elle a visité l'Allemagne au temps de sa plus belle floraison littéraire ; et son ouvrage, en paraissant au moment de la chute de Napoléon, a inauguré en France la littérature de la Restauration, qui demeure une des époques les plus brillantes de l'esprit français.

Du même auteur:

La famille et la jeunesse de Jean-Jacques Rousseau, Paris, 1896, VII et 305 pages. (Ouvrage couronné par l'Académie française).

Jean-Jacques et le pays romand. Genève, 1878, XCVI et 151 pages.

Le Conseil de Genève jugeant les œuvres de Rousseau. Genève. 1883. 15 pages.

Magny et le piétisme romand, Lausanne, 1891, VII et 68 p.

BÉAT DE MURALT. *Lettres sur les Anglais et les Français, publiées avec une notice sur l'auteur*. Paris. 1897. XX et 294 pages.

Genève et l'Italie. Genève, 1898, 37 pages.

PIERRE DAVITY. *La République de Genève en 1613 et 1637, avec une introduction et des notes*. Genève, 1897. 31 pages.

Recherches sur un ouvrage de saint François de Sales (l'ÉTENDARD DE LA SAINTE CROIX). Genève, 1884, 23 pages.

Recherches sur le poète Claude de Buttet et son Amalthée. Genève, 1887, 32 pages.

Poésies des XIV*e et* XV*e siècles, publiées d'après le manuscrit de la bibliothèque de Genève*. Genève. 1880, 72 pages.

Glossaires et lexicographes genevois. Genève. 1893, 19 p.

Le centenaire de Diez. Lettres adressées à Victor Duret par Roumanille. Genève, 1894, 117 pages.

Lettres de Sainte-Beuve au professeur Gaullieur. Genève, 1895, 42 pages.

Les noms de famille. Une ordonnance calviniste sur les noms de baptême. Paris, 1875, 101 pages.

En vente à la librairie H. Georg, à Genève

PQ 2431 .Z5 R5 C.1
Notes sur Madame de Stael :
Stanford University Libraries
3 6105 040 914 173

DATE DUE			

STANFORD UNIVERSITY LIBRARIES
STANFORD, CALIFORNIA 94305-6004